

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 9 octobre 2008
à la Salle de spectacles**

2ème séance 2008-2009

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 2ème séance – 9 octobre 2008

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 60 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 15 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Byron Allauca	Nicole Haas Torriani
Pascal Barraudy	Ali Hemma Devries
Arielle Bonzon	Bastienne Jorchel Anhorn
Thierry Brandt	Eugène Roscigno
Michel Brun	Pascal Ruschetta
Marc Chambaz	Raquel Vega
Katia Da Silva	André Von Gunten
Hasan Dinc	

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Un conseiller sera assermenté.

2 conseillers seront assermentés au prochain Conseil.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que chacun ait reçu l'ordre du jour, **le Président** annonce la disparition du point 11: Développement de la motion Barraud-Oppikofer sur les déchets encombrants. Les motionnaires ont annoncé qu'ils renonçaient à cette motion.

Au point "motions, postulats, interpellations", **le Président** annonce que le Bureau a reçu les objets suivants:

- Postulat Laurent Desarzens "Zones de parcage à 10 heures".
- Interpellation Jean-Pierre Rouyet sur l'effet des lois fiscales.
- Interpellation de Vincent Keller et la commission du Préavis 59 "Pour un débat en amont lors de la création d'une nouvelle association intercommunale".
- Interpellation Nicole Divorne "Projet en Bellevue: les prix de vente tiennent-ils leurs promesses?"
- Deux résolutions des commissaires du Préavis 59, sur la désignation des membres du Conseil intercommunal de l'ARASOL et sur la modification de l'article 10 des

statuts de l'ARASOL. Elles seront traitées à la fin du point concernant le Préavis 59, après l'adoption des conclusions de ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. Jacques Berthoud (RCDR) se demande si on ne pourrait pas supprimer le point 18 de l'ordre du jour concernant le préavis 61. N'est-il pas devenu caduc suite aux déclarations publiées dans la presse? "En effet, comment puis-je prendre connaissance d'une modification du règlement du personnel communal, alors que le préavis devait être déposé ce soir, une commission nommée, une séance agendée et une petite rapporteuse ou un petit rapporteur désigné-e et prêt-e à rapporter le fruit des délibérations de ladite commission... dans un mois, environ. Je sais que la réponse viendra avec des explications qui tiendront la route d'un col alpestre, soit avec beaucoup de zig et de zag, mais la presse ne publie que ce qui lui est donné, transmis ou dit, peut-être complété d'un commentaire personnel, mais ne me répondez pas que nous avons le cordonnier le plus mal chaussé. Je n'en croirai pas un mot." Il n'y aurait plus de raison de traiter ce préavis, puisque le résultat a paru dans la presse depuis bientôt une semaine.

Le Président rappelle qu'on a un préavis 61, et qu'on va le traiter.

M. Jacques Berthoud (RCDR) fait une déclaration au sujet du préavis 57 - besoins en locaux supplémentaires."J'ai pris connaissance avec intérêt de ce préavis qui ne fait pas l'objet d'une remarque mais qui y est étroitement lié et même si un conteneur me semble peu propice à des entretiens d'embauche.

Toutefois, je n'ai vu aucune mention relative à des locaux qui pourraient devenir libres dans un délai raisonnable.

Regrouper les services administratifs et techniques d'une société dans une commune voisine où le service technique est déjà branché, donc transférer le service des ventes et administratif dans le même complexe, semble judicieux.

Disposer d'un rez capable de recevoir une antenne de cette entreprise afin d'être à disposition d'une clientèle finalement très locale et représentant ainsi une bonne occasion de venir se rendre compte de la qualité de vie autour et sur la nouvelle place du Marché avec ses commerces attrayants, un deuxième local, toujours au rez, pour installer un poste de police, ce qui répond à la même attente, sachant que les besoins iront aussi grandissants du côté du Service de la Sécurité, même si, photo à l'appui, la police cherche à enterrer ses véhicules à moins que la photo de hier dans un gratuit et aujourd'hui dans 24HEURES soit une action de recherche de liquidités, des étages pour y mettre Culture, Jeunesse et sports afin de laisser les locaux de la rue de Lausanne 21 à notre Service de la Bourse, justifiant ainsi l'usage immodéré des coffres du sous-sol, serait peut-être une idée. Mais je vais arrêter de laisser vagabonder mes idées, persuadé que tout n'est pas dit et que la Municipalité y avait pensé avant moi, n'attendant que le moment idoine de nous mettre... au courant. Pour celles et ceux pour qui cet électrochoc n'a pas encore été salutaire, nous pensions au SIE, bien entendu."

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) n'apprécie pas l'utilisation du point 1 de l'ordre du jour pour faire de tels commentaires.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, rappelle qu'elle avait déjà répondu à M. Siegrist qui réagissait de la même manière que M. Berthoud à une information donnée par la presse. Elle répète que dès que l'ordre du jour du Conseil communal est envoyé aux Conseillers, il est public; il est envoyé en même temps à la presse, et la Municipalité a pris

l'habitude de faire de routine une conférence de presse, le lundi à 11 heures, pour présenter les préavis qui seront déposés. La Municipalité explique la procédure, mais la presse tire parfois plus vite que son ombre, comme Lucky Luke! Dès qu'un exécutif mentionne un projet, la presse le titre comme si le projet était déjà réalisé, alors qu'il doit encore faire toute une procédure de passage. Nous le disons à tous les journalistes, c'est intéressant que vous le rappeliez, mais cela ne va pas faire renoncer à la conférence de presse, qui est appréciée.

Quant à la deuxième intervention de M. Berthoud, elle fait allusion à une information pour l'instant confidentielle au sein d'un conseil d'administration d'une société.

M. Olivier Barraud (PSR) n'est pas opposé au fait que la Municipalité communique avec la presse et les différents media, mais il suggère que la conférence de presse se fasse le vendredi matin après les décisions du Conseil communal. Il y a un mal-être depuis un petit moment à ce sujet. Pour respecter le législatif, la Municipalité pourrait communiquer après les prises de décisions du Conseil.

Mme Marianne Huguenin, syndique, veut bien discuter en Municipalité de cette proposition. Mais, à son avis, elle n'est pas possible. Dès que l'ordre du jour est affiché au pilier public, il n'y a pas de sens de freiner l'information. Dix jours avant le Conseil, les préavis sont publics, l'information est donc légitime. Il faut rappeler la procédure, rappeler qu'il y a une commission, un vote du Conseil communal, que le sujet n'est pas tranché. Cette façon de faire donne de l'intérêt à notre conseil, les conseillers sont interpellés, cela permet de débattre.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'ordre du jour est close.

Le Président met aux voix l'ordre du jour modifié (suppression du développement de la motion sur les objets encombrants), qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour modifié:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2008.
3. Démission, assermentations.
4. Modifications dans la composition de commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité.
 - Communication au Conseil communal concernant la nouvelle stratégie de collecte des objets encombrants dès 2009.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Tamara Andrade et consorts pour une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque du Léman.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

11. **Pétition** "Zone de rencontre à Florissant". Rapport de la commission des pétitions, M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur.
12. **Préavis No 55-2008** - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Walter Siegrist intitulé "Aménagement du territoire Entrée de Renens - Plan de quartier P34". Rapport de la Commission d'urbanisme, Mme Line Rouyet, rapporteure.
13. **Préavis No 57-2008** - Administration communale - Besoins en locaux supplémentaires. Rapport de la commission, M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
14. **Préavis No 58-2008** - Plan de quartier "Place du Marché" - Maintien et renforcement des activités au centre-ville durant le chantier. Rapport de la commission, M. Mady Keita, président-rapporteur.
15. **Préavis intercommunal No 59-2008** - Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL). Rapport de la commission, M. Vincent Keller, président-rapporteur.
16. **Préavis No 60-2008** - Remplacement de la balayeuse du Secteur Environnement-Maintenance. Rapport de la commission, M. Thierry Oppikofer, président-rapporteur.
17. **Préavis No 61-2008** - Modification des articles 30, 38 et 58 du Statut du personnel - Une semaine supplémentaire de vacances pour le personnel communal. Dépôt du Préavis – discussion préalable.
18. **Préavis No 62-2008** - Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché. Dépôt du Préavis – discussion préalable.
19. **Préavis No 63-2008** - Perception de l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité - Perception d'une taxe communale pour alimenter un fonds pour le développement durable. Dépôt du Préavis – discussion préalable.
20. Motions, postulats, interpellations.
21. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2008.

Le Président ouvre la discussion.

Jacques Berthoud (RCDR) : "A la lecture de ce procès-verbal, sous point 6, intitulé « Communications de la Municipalité » et plus précisément dans l'intervention de Mme la Conseillère Municipale Romano, il règne, pour le moins, une certaine confusion.

Il est en effet difficile de croire à la réouverture d'un Espace jeunes fermé pour cause de troubles de fonctionnement, alors que rien n'a été ni analysé ni modifié ni corrigé. La seule chose qui ait changé c'est l'engagement providentiel d'un nouvel animateur, avec entrée à mi-juillet, probablement pour la surveillance des locaux. On apprend aussi qu'il a été décidé de constituer un groupe de travail interne au CRA, groupe composé d'intervenants professionnels afin de réfléchir aux missions de l'Association et aux moyens à mettre en place pour permettre un

fonctionnement à la satisfaction tant des usagers que du personnel. Les postes de directeur et de secrétariat ont été mis au concours. Ce groupe se réunira dans le courant de l'automne... Cela me semble assez incohérent car par le terme « ce groupe » on peut imaginer qu'il s'agisse du groupe de la phrase précédente. Si nous lisons plus loin, les postes de directeur, anciennement coordinateur et de secrétaire ont été mis au concours (on arrive à quatre!) En effet, l'actuelle titulaire du poste de coordinatrice a souhaité mettre un terme à sa mission... ces deux postes seront repourvus début décembre et début octobre, (on arrive à six!) permettant...

Ce texte aussi confus qu'incompréhensible pourrait faire l'objet d'une nouvelle rédaction à l'avenir.

La situation du CRA, non pas dans son entier mais plus particulièrement dans son Espace jeunes, nous préoccupant aussi, nous prions M. le Président de prendre note du fait que nous déposerons une motion intitulée « Pour une nouvelle organisation au bénéfice des ayants droit à l'Espace Jeunes du CRA » au prochain Conseil.

Le Président demande si M Berthoud fait une proposition de modification du Procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

La discussion n'est plus utilisée, elle est close. **Le Président** met aux voix le procès-verbal, qui est adopté à une large majorité.

3. Démission et assermentations

Le bureau a reçu la lettre de démission suivante de Mme la conseillère communale **Armande Reymond** du groupe Arc-en-ciel:

"Par la présente, je vous fais part de ma démission, avec effet immédiat, du Conseil communal de Renens.

N'y allons pas par quatre chemins... Cette décision n'a strictement rien à voir avec les affaires communales et n'est pas la conséquence d'un caprice de ma part. Mais elle reflète une fois encore ce qui caractérise, hélas, notre société industrielle moderne: le manque de temps. En effet, mes activités professionnelles m'empêchent aujourd'hui d'honorer dignement et sérieusement mon contrat de conseillère communale. Par respect pour vous tous, pour les habitants de Renens, pour la Municipalité, pour le Groupe Arc-en-ciel, ainsi que pour mon employeur, je préfère donc me retirer.

Avant de conclure, je tiens cependant à vous exprimer ma gratitude pour les moments de réflexion et d'action vécus à vos côtés.

Je vous adresse mes meilleurs messages."

Il y a donc trois démissionnaires à remplacer.

Pour le remplacement de M. Jean-Jacques Ambresin, le Parti socialiste a épuisé la liste de ses "viennent -ensuite", et les parrains de la liste socialiste proposent une nouvelle personne hors de cette liste, M. Marco Ecclesie.

En ce qui concerne le remplacement de M. Philippe Pache, la première des viennent ensuite disponible sur la liste du RCDR est Mme Dominique Perret.

Pour le Groupe Arc-en-ciel, le premier des viennent ensuite est M. Antoine Philippe.

Mme Dominique Perret et M. Antoine Philippe sont excusés aujourd'hui.

Le Président procède à l'assermentation de M. Marco Ecclesie conformément à l'art. 6 du règlement du Conseil.

4. Modifications dans la composition de commissions permanentes

Commission des finances:

M. Daniel Rohrbach est remplacé par M. Jacques Studer, pour le PSR.

Commission des pétitions

Mme Eva Gloor est remplacée par Mme Brigitte Rohr, pour le PSR.

Ces personnes sont nommées conformément à l'art. 41 de notre Conseil: *Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.*

CARIC

Mme Armande Reymond n'est pas encore remplacée.

5. Communications de la Présidence.

Première communication: au sujet des rapports de préavis, les rapporteurs sont priés d'envoyer leur rapport: au Président du Conseil et à la secrétaire du Conseil, au président de chaque groupe politique, aux membres de la commission, à la Municipalité par son secrétariat, selon art. 34 du règlement. On peut aussi se référer au verso de la feuille de présence fournie par la secrétaire.

Deuxième communication: marché du SDOL samedi 1^{er} nov. de 9 heures à 13 heures au Polydôme de l'EPFL, présentation de tous les différents projets dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois, par des stands p. ex. Gare de Renens, Malley, les axes forts, la route de Cossonay. Ce marché s'est déjà tenu il y a un an, cela ne veut pas dire que cela ne vaut pas la peine de revenir, il y a plein de nouvelles choses car ce sont des dossiers qui bougent. Ouvert à tous, pas seulement aux conseillers communaux.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Communications de la Municipalité.

Pour éviter de passer du coq à l'âne, **le Président** propose de traiter l'un après l'autre les deux sous-points indiqués par la Municipalité, avant de passer aux autres communications de la Municipalité:

- Communication au Conseil communal concernant la nouvelle stratégie de collecte des objets encombrants dès 2009. Discussion ouverte:

M. Thierry Oppikofer (Les Verts) explique en quelques mots pourquoi M. Olivier Barraud et lui-même ont retiré leur motion, qui devait être développée au point 11 de l'ordre du jour: "Suite au dépôt de notre motion lors de la dernière séance du Conseil communal, nous avons été contactés par la Municipalité afin qu'elle nous expose le projet que vous avez reçu comme communication. On a constaté que le projet municipal reprend beaucoup de points que nous avons proposés, notamment de cesser le ramassage au porte-à-porte des déchets encombrants une fois tous les trois mois, et son remplacement

par un système de ramassage sur appel pour des personnes à mobilité réduite, âgées ou sans véhicule. Le projet municipal va encore plus loin: il prévoit aussi l'installation temporaire de déchetteries mobiles, une fois par mois, dans cinq différents endroits de Renens, avec la présence de collaborateurs du CTC. Ils assureront un meilleur tri et amélioreront la sensibilisation de la population à la gestion des déchets. C'est pour ces raisons, et afin de permettre la mise en place de ce nouveau système à partir de 2009 déjà, que nous avons décidé de retirer notre motion et de soutenir ce projet municipal."

M. Walter Siegrist (RCDR) "La situation conjoncturelle va mal, on continue à dépenser. Ces déchets encombrants, c'est un serpent de mer, on vient de le voir encore tout récemment à Renens: les trottoirs étaient inutilisables pendant trois jours, parce que les chineurs avaient défait les tas. Je souligne la volonté municipale d'éduquer la population à trier, mais je déplore qu'on dépense encore 320'000 francs pour cette action, alors qu'on n'a bientôt plus les moyens, et qu'il existe présentement deux déchetteries, une à Malley, une à Bussigny. A-t-on vraiment l'art à Renens de tout faire à double? Le ramassage sur demande (payant, à voir encore les modalités) devrait être suffisant. Ailleurs on arrête de ramasser les déchets, car il y a des déchetteries, bien montées, avec sur place aussi de l'éducation au tri des déchets. A Renens, on veut faire mieux, et ça coûte 320'000 francs! Je ne trouve pas cela normal"

M. Laurent Desarzens (Les Verts) est opposé au fait qu'on arrête la collecte de déchets encombrants. Il trouve que l'argument de dire que les communes voisines le font, c'est un peu facile. Il trouve qu'il y a un problème d'information sur ce qu'on met aux déchets encombrants. Il trouvait bien qu'on ait ramené la collecte de ces déchets trimestriellement. "Est-ce qu'on préfère voir trois à quatre cents voitures prendre chaque mois le chemin de la déchetterie? On veut que les gens roulent moins, on veut qu'ils aient de petites voitures qui consomment moins, comment vont-ils transporter leurs grandes armoires?" A propos du désordre: "Bien sûr qu'il y a du désordre, mais une fois trimestriellement... Il y a des gens qui aiment bien chiner. Ce n'est pas seulement la faute des chineurs, mais aussi la faute des gens qui y mettent tout et n'importe quoi." Il se déclare pour le maintien de cette collecte, qui est une tradition, qui permet d'éviter un amoncellement de bric-à-brac dans les jardins, les arrière-cours, les greniers ou les caves. Il rappelle aussi qu'il faut informer les gens, mais aussi les concierges et les régies. Il attend une réaction de la Municipalité.

M. Olivier Barraud (PSR) trouve que les deux dernières interventions prouvent que la solution de la Municipalité est le compromis idéal qu'il fallait amener: l'un dit qu'il faut tout amener à la déchetterie, l'autre dit qu'il faut garder comme aujourd'hui. A son avis, la Municipalité réagit promptement aux changements qui ont lieu dans l'Ouest lausannois. "Toutes les communes suppriment le ramassage des déchets, leurs habitants, surtout dans les zones frontalières, vont venir déposer leurs déchets encombrants chez nous. Le chinage, ça peut être très sympathique, mais je constate qu'il y a des antiquaires français qui viennent avec des camionnettes, déposent le matériel qu'ils ne veulent plus et reprennent du matériel pour aller le revendre plus loin. La solution de la Municipalité ne coûte pas plus cher. Elle coûte moins cher que le ramassage des déchets encombrants prévu aujourd'hui. Les déchetteries mobiles ont aussi une mission pédagogique. C'est pourquoi je trouve que la solution de la Municipalité est le compromis idéal que je soutiens pleinement."

M. Matthias Abderhalden (Les Verts) précise que la majorité du groupe des Verts soutenait la motion déposée par MM. Barraud et Oppikofer et rejoint la position de la Municipalité de supprimer le ramassage des objets encombrants dès 2009.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) regrette que la Municipalité ait supprimé les encombrants sur les trottoirs de Renens. On pouvait *ruclonner*, c'est-à-dire recycler, et cela diminuait la quantité d'objets à débarrasser.

"J'ai passé l'autre jour devant la déchetterie de Malley. On peut lire sur un panneau à l'entrée qu'il est strictement interdit de rentrer dans les bennes et de récupérer des objets. Je pose la **question** suivante: Sera-t-il possible de récupérer des objets ou du bois ou autre dans les déchetteries mobiles?"

M. Laurent Desarzens (Les Verts) répète qu'il trouve le nouveau système trop compliqué et qu'il pénalise les familles qui n'ont pas de véhicule, et qu'on risque de voir des objets déposés n'importe où ou s'entasser. Il trouve qu'il faut maintenir ce service de ramassage, qui est nécessaire et qui doit être payé avec les taxes et impôts communaux.

M. Walter Siegrist (RCDR) répond à M. Desarzens que ce n'est pas l'impôt qui doit payer l'élimination des déchets. Il reconnaît que l'on fait une légère économie, que c'est intéressant d'éduquer les gens, mais rappelle que c'est quand même 320'000 francs de dépenses de fonctionnement qu'on va mettre chaque année au budget. Il dit qu'on n'aura plus les moyens d'ici un ou deux ans.

M. Daniel Rohrbach (PSR) répond à M. Desarzens que la déchetterie mobile se déplace deux demi-journées par mois dans chaque quartier. Les gens se rendront à la déchetterie mobile dans leur quartier apporter leurs objets encombrants. Quand ils n'en ont pas la possibilité, il y a un service de porte-à-porte sur appel, payant il est vrai. Ce n'est pas une moindre qualité.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) se demande comment cela va se passer: trois bennes de 15m³ dans les quartiers: où? quand? comment? Ça peut jouer, mais il trouve cela compliqué, et il **demande** qu'on approfondisse cette question et que la Municipalité revienne au Conseil avec un préavis afin qu'on puisse en débattre.

Mme Catheline Reymond (Les Verts) rappelle que quand on achète une armoire, on loue une camionnette, alors quand on s'en débarrasse, on pourrait faire de même.

M. Michel Perreten, Municipal: Le débat est intéressant. On l'a eu souvent en Municipalité. On a trouvé cette solution qui me semble très originale. Une partie des questions posées ont déjà eu des réponses, je ne vais pas revenir sur tout, mais sur quelques points: La décision de changer le ramassage des encombrants a été prise à la Municipalité, qui en a discuté bien avant le dépôt de la motion de MM. Barraud et Oppikofer. Ce n'est pas la motion qui a déclenché, mais elle a contribué à la discussion. Merci à M. Oppikofer d'avoir dit ce que je voulais dire. Quant à la question de Mme Berseth, dans ces déchetteries mobiles, qui seront disposées dans les quartiers, mais dont les emplacements exacts ne sont pas encore définis, il y aura des personnes. Si quelqu'un dit qu'on peut donner sa chaise, son petit meuble, son canapé, par exemple, ces objets seront mis de côté dans cette déchetterie mobile et les gens pourront venir les chercher. Ce qu'on n'aura pas donné le même jour que la déchetterie mobile, ces objets seront à disposition lors des deux vide-greniers annuels. L'information dans les gérances, auprès des concierges se fait déjà. Notre responsable environnemental, qui a commencé il y a une

année, fait le tour des gérances, des concierges, pour expliquer. On a vendu depuis beaucoup de containers pour trier mieux.

- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Tamara Andrade et consorts pour une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque du Léman.

Mme Tamara Andrade (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour cette réponse bien documentée. Elle souhaite faire certaines remarques: concernant le coût projeté, il serait intéressant d'avoir une estimation des horaires d'affluence, cela permettrait peut-être d'imaginer de décaler certaines heures d'ouverture au lieu de systématiquement augmenter; sur certaines plages horaires, on pourrait aussi réfléchir à la présence d'une autre personne qu'une bibliothécaire, un animateur, un enseignant. On sait que dans les épreuves cantonales de référence, Renens a tendance à être un peu à la traîne question lecture, le Canton est peut-être d'accord de renforcer l'incitation à la lecture, afin de changer cet état de chose. Les élèves bénéficiaires seraient principalement ceux du Collège du Léman, certes, mais avec l'agrandissement de ce bâtiment, cela fait tout de même beaucoup d'élèves. Elle était surprise de lire que le règlement du collège ne permettait pas aux élèves de faire leurs devoirs à la bibliothèque, c'est inhabituel. Elle se réjouit de la proposition municipale d'étudier la faisabilité et les coûts d'une extension des horaires d'ouverture de cette bibliothèque.

Mme Myriam Romano, Municipale tiendra compte des remarques de Mme Andrade. Certes, le règlement de l'établissement scolaire n'est pas défini par la Municipalité. Il est défini par le Décanat, la DGO; le Conseil d'établissement, lorsqu'il sera en place, pourra se déterminer sur le règlement de l'établissement et on aura l'occasion de revoir ce point-là. Sur ce point, il faut aussi voir l'aspect logistique, il n'y a que six places de travail à la bibliothèque actuellement. Voilà pourquoi la Municipalité propose de mettre en place la nouvelle grille horaire à partir du moment où la bibliothèque aura réintégré des locaux rénovés, aménagés, agrandis.

Le Président demande à la Municipalité quelles sont ses autres communications.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, présente les salutations d'usage et annonce, outre la communication écrite que les conseillers ont reçue sur la position de la Municipalité au sujet du Musée des Beaux-arts, les interventions de MM. Perreten sur le prix de l'électricité et Golaz sur les macarons.

Elle informe également, d'entente avec le Président du Conseil et le Bureau, qu'à la séance prochaine du 6 novembre, il y aura une heure de pré-séance d'information de 19 h à 20 h. La Municipalité désire informer le Conseil de l'état d'avancement du projet du tram, dans les axes forts, et en particulier du tronçon Flon-Renens qui a été déposé en priorité dans le PALM. Elle tient à informer sur la façon dont va se dérouler le projet, à rappeler le cadre, les partenaires de ce projet qui se déroule sous l'égide du Canton et qui devra aller très vite puisqu'il y a un an pour déposer et valider un avant-projet. Il y aura des orateurs, dont M. Molina, du Service de la mobilité, M. Ribbi, qui présentera son étude. Le Conseil recevra un ordre du jour pour cette séance qui se déroulera de 19 h à 20 h, avec une pause-sandwiches d'une demi-heure, pour suivre avec le Conseil qui commencera à 20h30.

M. Michel Perreten, Municipal répond à la question de M. Olivier Barraud au sujet des coûts de l'électricité. M. Barraud, dans son intervention du 4 septembre dernier, en lisant la presse annonçant des coûts en hausse de 20%, désire savoir ce qu'il en est pour le

consommateur renanais. Ces derniers mois, la flambée des prix des matières premières est un des facteurs de la forte hausse des prix de l'électricité sur tout le continent. Pour ce qui est de notre région, concernée par SIE SA, et grâce à la création de Romande Energie Commerce SA, nous pouvons encore bénéficier d'un prix de vente du courant très inférieur à celui du marché. Pour bien comprendre le coût de l'électricité, il faut décomposer son prix comme suit: le prix de l'acheminement, dont la majeure partie est de la compétence du SIE, ne sera modifié qu'en ce qui concerne les prestations de Swissgrid, société nationale d'exploitation du réseau de transport à très haute tension. En effet, SIE SA ne modifiera aucun de ses tarifs d'acheminement, bien que les règlements mis en place dans le cadre de l'ouverture du marché lui permettraient d'élever ses prix. Seul le transport à très haute tension ainsi que les services systèmes, lesquels sont de la responsabilité de Swissgrid, subissent une hausse de 0,9 ct par KWh. La troisième composante du prix de l'électricité, ce sont les taxes et autres émoluments fédéraux, cantonaux et bientôt communaux pour lesquels SIE n'agit qu'en tant que perceuteur. Finalement, le prix de l'électricité elle-même, laquelle est désormais approvisionnée et fournie par Romande Energie Commerce SA, cette dernière en fixant les prix. Concernant les taxes et autres émoluments, les explications se trouvent dans le Préavis N° 63-2008, que vous avez reçu, *Perception de l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité - Perception d'une taxe communale pour alimenter un fonds pour le développement durable*. M. Ayer, directeur du SIE, sera présent à la séance de commission pour donner tous les renseignements complémentaires nécessaires et il pourra examiner avec vous tous les détails de la hausse qui serait due aux taxes et autres émoluments. Pour ce qui est de l'électricité elle-même, elle vaut aujourd'hui sur le marché entre 14 et 16 ct le KWh selon sa provenance. Elle est facturée au consommateur renanais et des communes du SIE entre 9 et 10,5 ct, et elle continuera à être vendue par Romande Energie Commerce aux mêmes conditions que celles qui prévalaient en 2008. Les prix de l'énergie resteront donc inchangés au 1^{er} janvier prochain. Finalement, M. Barraud souhaitait connaître la marge de manœuvre des représentants de la Ville de Renens au Conseil d'administration du SIE. Les représentants de la Commune au Comité de direction du SIE (c'est moi-même au Comité de Direction, Mme Huguenin et M Jean-François Clément au Conseil d'administration), peuvent influencer dans le cadre légal posé sur le seul mandat du SIE, soit l'acheminement de l'électricité aux clients finaux. Par ailleurs, SIE SA détient 16% du capital-actions de Romande Energie Commerce SA et a deux représentants dans son conseil d'administration, soit M. Pierre Kaelin, syndic d'Ecublens et président du SIE SA et M. Jean-Daniel Ayer, Directeur du SIE. C'est dans ce cadre général qu'ils peuvent agir et force est de reconnaître qu'ils ne peuvent pas influencer le prix de base de l'électricité et sont conscients de n'avoir que peu de marge de manœuvre. Par cette réponse, nous estimons avoir répondu à la question de M. Barraud, tout en vous renvoyant à l'examen du préavis.

M. Olivier Golaz, Municipal: Suite à la question de M. Olivier Barraud sur les macarons, je vous apporte les compléments d'information suivants: Depuis ce printemps, le dossier des zones macarons a été transmis à la direction Urbanisme et Bâtiments, qui doit le faire aboutir en collaboration étroite avec Polouest. Cette décision découle logiquement de la volonté d'intégrer cette question dans le cadre plus général du stationnement dans tous ses aspects à Renens. En effet, les macarons ne peuvent répondre qu'à une partie du problème, laissant de côté des questions telles que le parcage des 2-roues motorisés ou non

motorisés, la gestion du stationnement dans le centre-ville ou encore la question du parking du Censuy. Cette décision permet aussi de faire le lien avec l'étude sur le stationnement dans l'Ouest, dont le pilotage a été confié au SDOL et qui va débiter incessamment. La Municipalité est désireuse de faire aboutir ce dossier dans le cadre d'un projet global, à l'instar des communes voisines."

Le Président ouvre la discussion sur ces communications de la Municipalité.

M. Olivier Barraud (PSR) remercie M. Perreten pour les réponses aux questions concernant l'électricité. Comme il sera commissaire du Préavis concerné, il pourra en discuter dans le cadre de la commission.

"La réponse de M. Golaz me fait un peu plus souci, dans le sens où on commence à s'inscrire dans un projet global, ce qui me fait dire qu'on n'est pas prêt de voir arriver des macarons à Renens. Quand vous dites que les autres communes ne l'ont pas fait, c'est faux: Prilly a introduit des macarons de parcage sur sa commune. J'imagine qu'on a encore une sphère de compétences communales et j'aimerais entendre un délai, ou dois-je encore attendre trois ans? Cela va commencer par lasser, de toujours intervenir sur ce sujet. Répondez finalement une fois franchement sur cette question des macarons!"

Mme Tinetta Maystre, Municipale: Le dossier a été transmis à Urbanisme ce printemps. On a dû accueillir ces dossiers, comme les dossiers zone 30, qui constituent toute une réflexion sur la mobilité de façon générale. On a bien compris que les macarons ne sont pas un but en soi tout seuls, mais qu'il doit y avoir une réflexion notamment avec le parcage au centre. Je demande un peu de patience, malgré tout. Nous avons des délais, rien que par le fait de la mise à l'enquête de certains projets - je pense par exemple au projet *Orange*: nous avons demandé à cette entreprise de mettre sur pied un projet de mobilité pour limiter le stationnement; le fait de demander cela, nous oblige à réfléchir sur notre territoire. Par exemple, le parking du Censuy est une zone à 10 heures, et si nous ne réagissons pas à ce niveau-là, le plan demandé à *Orange* ne servira à rien. Il y a aussi des demandes au niveau des Baumettes, où il y a plus de demandes que de places possibles. Le problème n'est pas si urgent, mais il nous faut mettre une globalité là-dessus: réfléchir sur les deux-roues, le centre et ces espaces-là. On espère que l'année 2009 sera la bonne."

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel) intervient à propos des coûts de l'électricité, et de la location des compteurs. Certains fournisseurs d'électricité ont plus que triplé la location des compteurs. C'est un moyen, quand on n'arrive plus avec les tarifs de l'électricité, d'augmenter les frais fixes, et notamment la location des compteurs. Cela ne figure nulle part comme un des éléments faisant partie des coûts de l'énergie. D'autre part, jusqu'à aujourd'hui, les fournisseurs d'électricité ont pu lisser les prix en fonction de leurs achats: ils se servent avec une grande louche à la bourse de l'électricité et ils paient parfois 7 cts et parfois 20 cts le KWh. Prochainement, on va voir arriver une génération de compteurs, quand le système se sera complètement libéralisé, qui va permettre de facturer peut-être deux francs le KWh à midi parce que c'est là où il est le plus cher, et puis peut-être que 7 ct. le soir, où personne ne le consomme. Cet aspect-là n'est pas non plus mentionné.

M. Mady Keita (PSR) intervient au sujet du parcage: Puisqu'on nous dit que ce n'est pas urgent, quelle action peut-on entreprendre au sujet des camionnettes d'entreprises qui se parquent dans la rue, qui engendrent des nuisances, par exemple tôt le matin?

M. Olivier Golaz, Municipal ne sait pas si les macarons résoudraient ce genre de problème. Cette question interpelle la Municipalité et la Police de l'Ouest, qui intervient quand elle observe une situation pas réglementaire.

M. Roland Divorne (RCDR) souligne que le bruit des camionnettes tôt le matin est signe que des gens vont travailler! Quand il n'y aura plus de travail, il y aura peut-être plus de silence... Il préfère entendre tourner un moteur le matin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Walter Siegrist, président de ladite Commission, lit son rapport:

"**Préavis no 57** Besoins de locaux supplémentaires et **préavis no 58** Maintien et renforcement des activités au centre-ville durant le chantier. Comme déjà annoncé lors du précédent conseil, la commission des finances ne s'est pas prononcée sur les mises au budget 2009 de ces préavis. Le budget 2009 étant déjà sorti, il fera l'objet d'un complément pour être voté lors du conseil du mois de décembre, en effet, ces deux préavis n'y figurent pas encore.

Préavis no 62 Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché, à l'unanimité de la commission des finances nous déplorons l'absence des coûts de fonctionnement alors que des exemples existent ailleurs. Dès lors, la commission des finances ne se prononcera sur les incidences financières de ce préavis qu'une fois en possession des coûts de fonctionnement connus. Elle invite la commission chargée d'étudier ce préavis de se faire remettre ces coûts.

Préavis no 63, Perception d'un émolument pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité et perception d'une taxe pour alimenter un fonds pour le développement durable. La commission des finances accepte la perception de l'émolument et de la taxe. Par contre, elle souhaite que la commission étudie l'opportunité d'affecter la taxe non seulement dans un compte de produit, mais que le montant encaissé dans l'année soit versé sur un compte spécifique permettant de payer en tout temps, et indépendamment de la trésorerie courante de la Commune, les projets qui répondent aux critères définis par le règlement d'application.

De plus, étant donné qu'il s'agit d'une taxe, la commission des finances estime qu'il n'est pas du ressort de la Municipalité de fixer le taux (entre 0,1 et 0,3 ct par kwh) mais au conseil communal par le biais de l'arrêté d'imposition. Merci à la commission d'étudier l'article 6 traitant de la fixation de la taxe."

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances, qui n'est pas utilisée

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme Simone Szenyan-Reymond signale que la CARIC a participé à l'assemblée de Lausanne-Région qui a eu lieu le 2 octobre à Morrens. Il y a eu la présentation du projet pilote DUO 15-18. Il ressemble à notre BIOR+. Il y aura une conférence d'agglomération

le jeudi 20 novembre à 18 heures à Renens, où on pourra poser des questions concernant la procédure d'examen utilisée pour la répartition des contributions fédérales.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la CARIC, qui n'est pas utilisée

9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Pas de communication.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

Il y a trois rapports: les taxis, la protection civile et la police, plus une intervention sur La Planta.

M. Jean-Pierre Rouyet donne un compte rendu d'activités de l'**Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**, pour l'année 2008:

"Rappelons que cette association de communes a pour but de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Elle réunit douze communes, Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Le Mont, Paudex, Prilly, Pully et Renens.

La délégation renanaise au Conseil comprend notre Municipal de police, M. Olivier Golaz, également vice-président du Conseil, ainsi que MM. Paul Mettraux et Jean-Pierre Rouyet. Mme Bastienne Joerchel Anhorn est membre suppléante.

En 2008, le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises.

Le 24 avril, le conseil a adopté le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2007. Le rapport de gestion fait ressortir que le nombre total de taxis autorisés dans le périmètre se monte à 403, soit une dizaine de plus qu'en 2006. On compte 250 taxis de type A, autorisés à stationner sur les 215 places aménagées sur 43 stations, 126 taxis de type B, sans permis de stationnement et 27 taxis de type C, les voitures de grande remise.

Les comptes 2007 font apparaître un bénéfice d'un peu plus de Fr. 17'000.-, avec un total des charges d'environ Fr. 541'000.-. La participation des communes est de Fr. 1.15 par habitant et par an. Pour notre commune de Renens, cela représente à peu près Fr. 22'000.-. A cette participation, s'ajoute une contribution extraordinaire de 20 centimes par habitant et par an à titre d'amortissement de la différence de reprise et de la perte reportée résultant du passage de l'entente intercommunale à l'Association de communes.

La deuxième séance du **24 septembre**, était consacrée au budget 2009. Les charges prévues se montent à Fr. 492'000.- et les revenus à Fr. 496'000.-, soit un excédant de revenus de Fr. 4'000.-. Nous avons appris avec satisfaction que la contribution extraordinaire de 20 centimes par habitant et par an prend fin en 2008 et ne figure donc plus au budget 2009. En effet, la différence de reprise évoquée ci-dessus sera complètement amortie à fin 2008, soit une année plus tôt que prévu.

Quelques faits marquants de cette année.

1. L'étude pluridisciplinaire confiée à un consortium de professeurs de l'EPFL pour déterminer les besoins réels en taxis dans la région lausannoise a été livrée durant l'été. Son résumé, un document de 19 pages, a été envoyé à tous les membres du Conseil intercommunal. Nos délégués peuvent vous en faire des copies, sur demande. En gros, cette étude fournit une méthode pour calculer le nombre de licences de taxis en fonction des paramètres de notre région et, par là, permet de disposer d'arguments fondés en cas de recours sur les décisions prises en la matière. Actuellement, le nombre de licences de taxis calculé selon cette méthode est très proche du nombre de licences effectivement accordées. Une légère augmentation d'une dizaine de taxis A est prévue.
2. Il n'y a actuellement plus de recours pendants par rapport à la décision de créer un central d'appel unique pour les taxis de la région lausannoise, tous les recourants ayant été déboutés. Dès lors, le Conseil de Direction a lancé un appel d'offres pour l'exploitation de ce central et l'a octroyée à l'entreprise Taxis Service, seule en liste au terme des différentes étapes de la procédure. Très prochainement, il n'y aura donc plus qu'un seul central et un seul numéro d'appel pour demander un taxi dans toute la région lausannoise.
3. Alain Hubler, délégué de la commune de Lausanne, a déposé ce printemps une motion intitulée « Du gaz ? De l'air ! », demandant que soient étudiés des moyens pour que la flotte des taxis de la région s'oriente vers l'usage de véhicules à gaz naturel. Le Conseil de Direction étudie actuellement cette motion.
4. Suite à une motion au Conseil communal de Lausanne transmise à l'Association de communes, le Conseil de Direction a étudié une solution pour faciliter et sécuriser le transport d'enfants dans les taxis. C'est ainsi que prochainement, des rehausseurs de sièges seront obligatoirement à disposition dans chaque taxi. Cette solution est adaptée pour les enfants de 2 ans et plus. Pour les enfants de moins de 2 ans, une solution est à l'étude. Elle permettra au chauffeur de taxi de disposer de sièges pour bébé (cosy) entreposés à la gare de Lausanne.
5. Finalement, les statuts de l'Association de communes ont été modifiés en septembre dernier. Outre les changements dus à l'allongement de la période de législature de 4 à 5 ans, des précisions ont été apportées sur les moyens d'intervention des conseillers. Ces moyens sont la motion, le postulat, le projet de règlement ou le projet de décision du Conseil. A cela s'ajoute l'interpellation. Ces droits, qui découlent de la Loi sur les communes, sont dès lors clairement décrits dans les statuts de l'Association de communes.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport ; la discussion n'est pas utilisée.

M. Paul Mettraux rapporte sur l'ORPC:

"L'Assemblée de l'**Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Ouest** s'est réunie à deux reprises pour l'exercice 2007 / 2008 :

- le **mardi 25 septembre** 2007, l'Assemblée régionale fut convoquée, avec à l'ordre du jour le budget 2008, qui est la copie conforme du budget 2007. En outre, le Comité directeur présentait la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 12'355.15 pour la

réhabilitation et la modernisation du système de fermeture des constructions de l'ORPC-ROL.

- le **mardi 24 juin 2008**, au Collège de la Concorde à Chavannes, l'Assemblée régionale traite, à l'ordre du jour, de l'adoption de la gestion et des comptes 2007. Sur proposition de la Commission chargée d'étudier ce préavis, c'est à l'unanimité que la gestion du Comité directeur et les comptes ont été acceptés. Il sied de préciser que les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Intermandat S.A. à Lausanne, qui les a déclarés exacts et conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Ces comptes présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de Fr.1'271'576.58, soit une participation de Fr. 354'424.27 pour la Commune de Renens, ceci par rapport à un nombre de 18'337 habitants au 31.12.2006.

En conclusion, je peux vous certifier, M. le Président, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers communaux, que la gestion et les comptes de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne Ouest (ORPC-ROL) sont parfaitement tenus et maîtrisés à satisfaction.

Par ailleurs, l'assemblée a élu son bureau pour une année. Selon un tournus alphabétique des communes, le poste de Président de l'Assemblée revient à Crissier, et c'est M. Daniel Margot, jusque-là vice-président, qui a été élu à l'unanimité à ce poste.

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas utilisée.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) désire revenir sur la vente du **collège de la Planta** à Chavannes. **Le Président** lui demande de bien vouloir intervenir dans les propositions individuelles et divers, car M. Desarzens ne fait pas le rapport d'une commission intercommunale.

M. Daniel Rohrbach (PSR) trouve qu'il s'agit d'un fait d'un conseil intercommunal. Il demande qu'on écoute l'intervention de M. Desarzens. **Le Président** donne donc la parole à M. Desarzens.

M. Laurent Desarzens (Les Verts): revient sur l'article de presse titrant "La Planta ne sera jamais un gymnase", avec comme commentaire "un projet sacrifié, tué dans l'œuf et enterré sans débat". Il cite l'interview de M. J.-M. Dupuis dans cet article: "...Les conseils communaux n'avaient pas été consultés. C'est l'opacité avec laquelle tout le dossier était conduit qui a fait capoter le projet. En vendant finalement le bâtiment à Chavannes, nous avons au moins joué la carte de la solidarité intercommunale."

«Intercommunale? Que dit le règlement à ce propos?

Art. 40 *Dans la première séance de chaque législature, le Conseil nomme: Point G. Ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements dont la commune fait partie.*

Des délégués... une délégation. C'est quoi une délégation? Pour le dictionnaire *c'est un mandat, une procuration... qui est donnée à la délégation pour soutenir les intérêts du pouvoir qu'elle représente.* En somme, c'est une ambassade. Un ambassadeur représente son gouvernement et ne décide donc pas ce qu'il veut en son nom propre. Il rapporte à son gouvernement et retourne la décision du dit gouvernement.

C'est la tâche des délégués aux associations intercommunales (conseillers communaux, municipaux, voire fonctionnaires) de rapporter à l'autorité qui les mandate les faits importants/stratégiques/ et de retourner sa décision.

On ne vote pas à titre personnel dans ces commissions ou à celui de son groupe politique, **on vote la décision de l'autorité.**

Dans le cas présent, ce n'est pas le conseil qui est responsable de l'opacité qui régnait autour de ce dossier. C'est de la responsabilité de nos délégués à cette commission (je crois qu'il y en a trois) à retourner devant le conseil pour savoir quelle position ils doivent adopter. Le conseil ne peut pas tout savoir. Il ne peut pas savoir ce qui se passe dans une commission intercommunale si on ne le lui rapporte pas.

Ça s'appelle: **Le retour démocratique.** En dehors des affaires courantes qui peuvent être gérées par les délégués, les décisions stratégiques doivent être prises ici ou bien à la municipalité. Et ça concerne tous les délégués dans les associations intercommunales, conseillers communaux, municipaux et fonctionnaires compris.»

M. Olivier Barraud désire rapporter sur la **police de l'Ouest:**

«En tant que président de la Commission de gestion, j'ai pu traiter le budget. Je n'étais pas présent lors de la séance du conseil intercommunal, dont la date avait été déplacée dans des délais extrêmement courts, mais désire vous rapporter sur ce budget de la police de l'ouest. Les délégués présents à l'assemblée pourront corriger ou compléter.

Le budget avait été assez difficile à établir par le comité de direction et le commandant de la police, étant donné qu'il n'y a pas encore eu un exercice complet effectué. L'Association a été créée juste avant la fin de l'année 2007, pour commencer en 2008. Il n'y a donc pas eu un exercice comptable complet, permettant de faire un budget précis. Un petit correctif à la hausse a été étudié. Il est, de l'avis de tous, justifié. Là où le bât blesse un peu, c'est que la clé de répartition que nous avons acceptée dans le cadre du préavis de la création de l'Association intercommunale de la police de l'ouest lausannois, a pour effet cette année que c'est Renens qui prend la plus grosse augmentation. La part de Renens, qui était à hauteur de Fr. 3'068'400.- va passer à hauteur de Fr. 3'348'200.-, cela veut dire une augmentation de la cotisation renanaise de Fr. 279'800.-, ce qui n'est pas négligeable. Pour mémoire, la clé de répartition est basée sur le nombre d'interventions, la population et la valeur du point d'impôt.

Les conséquences de la création de la police de l'ouest sont que l'ensemble des polices de l'ouest se retrouvent avec une collocation 4. Pour mémoire, la collocation 4, c'est ce qui permet à la police de faire des interventions à différents degrés de responsabilité, le degré de responsabilité ultime étant la collocation 5 qu'ont la gendarmerie et la police de Lausanne. Concrètement, auparavant, le 117 répercutait toutes les interventions de niveau 4 sur la gendarmerie, sauf pour Renens; maintenant que toute la police de l'ouest est en collocation 4, le 117 renvoie beaucoup plus d'interventions sur la police de l'ouest. On assiste ainsi à une sorte de transfert de charges du canton, qui avant faisait les interventions dans les autres communes sous la bannière de la gendarmerie, aux communes qui maintenant font les interventions sous la bannière de la police de l'ouest.

Autre conséquence: plus d'interventions dans police-secours, moins de patrouilles piétonnes, moins de présence de proximité auprès de la population. A mon avis, c'est un problème à attaquer une fois que la police aura fait un exercice complet. Il faudra augmenter le personnel si on veut maintenir une police de proximité.

Je tiens à signaler que les frais de fonctionnement purs, administratifs, ont baissé de 6% par rapport à la situation initiale.»

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport, qui n'est pas utilisée.

11. Pétition "Zone de rencontre à Florissant"

M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur, lit son rapport:

"La commission permanente des pétitions s'est réunie le lundi 15 septembre 2008 dans le quartier de Florissant dans le but d'examiner la pétition ci-dessus, signée par plus de 200 personnes.

Elle était composée de Mmes Danielle Ayer et Marinella Bianchi Rojo, de M. Pascal Golay et de M. Jean-Daniel Roulier, président. **Mmes Simone Szenyan-Reymond et Line Rouyet étaient excusées.**

Rappel du contenu de la pétition : Pétition des habitants du quartier de Florissant : pour une zone de rencontre. Grâce à l'aménagement de la circulation routière, il est possible d'améliorer la sécurité et la qualité de vie dans le quartier. Cette pétition a comme objectif de demander l'instauration d'une zone de rencontre sur l'ensemble du ch. de la Roche et de Perrelet. Dans une zone de rencontre, les émissions sonores et les substances nocives diminuent, le trafic de transit recule et le nombre ainsi que la gravité des accidents baissent fortement. Et ce, sans que la perte de temps pour les automobilistes soit sensible. Le parcage est toujours autorisé.

Le collège de Florissant est actuellement en phase de rénovation et d'agrandissement. Depuis le mois d'octobre déjà, une classe de cycle initial supplémentaire (enfantine) sera ouverte. Nous pouvons, grâce à l'instauration d'une zone de rencontre, améliorer la sécurité des enfants lors des trajets scolaires. Les personnes âgées profitent également de cette sécurité accrue.

Le choix du futur visage de notre quartier nous appartient, signez et faites signer la pétition.

Les signataires demandent à la Municipalité de Renens l'instauration d'une zone de rencontre sur l'ensemble du chemin de la Roche et du chemin de Perrelet conformément à l'ordonnance du 28 septembre 2001 du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication ainsi que de l'ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR) art. 22b).

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

Le signal « zone de rencontre » désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flâne ou de rencontre.

La vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h.

Dans une zone de rencontre, les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules.

Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation ou un marquage

Malgré la bise, les membres de la commission accompagnés de trois pétitionnaires, ont parcouru les deux rues faisant l'objet de la pétition. La proximité du collège de Florissant, fréquenté par des élèves en bas âge, explique la demande des pétitionnaires. La visibilité est masquée par les nombreuses voitures stationnées et les enfants surgissant entre les véhicules pour traverser la rue, ne sont pas en sécurité.

La limitation de vitesse à 50 km/h représente également un danger pour les automobilistes qui sortent des places de parc pour s'engager dans la circulation. Aux heures de pointe, le trafic automobile est important ; de nombreux conducteurs, dans le but d'éviter la signalisation du bas du ch. de Florissant, empruntent ce parcours.

Ensuite, les membres de la commission se sont rendus à la Grange de Florissant pour délibérer :

Un commissaire souhaiterait limiter la zone de rencontre au ch. de la Roche jusqu'au collège de Florissant, le ch. de Perrelet étant mis en zone 30. Un autre pense suffisant de mettre les 2 rues en zone 30.

Au vote, 3 commissaires décident de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et rapport, le 4^{ème} s'abstient."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport

M. Olivier Barraud (PSR) remercie la commission pour son travail. La pétition mentionnait le ch. de la Roche et le ch. de Perrelet; des conseillers peuvent avoir d'autres avis au sujet du périmètre, mais on ne peut pas instaurer des changements de vitesse à l'intérieur de la même zone. Il demande que la Municipalité respecte le vœu des pétitionnaires, qui est d'avoir une zone de rencontre sur le ch. de la Roche et le ch. de Perrelet dans son entier.

Le Président met aux voix le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

C'est à l'unanimité moins une abstention que cette pétition est envoyée à la Municipalité.

12. Préavis n° 55 - 2008 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Walter Siegrist intitulé "Aménagement du territoire Entrée de Renens - Plan de quartier P34". Mme Line Rouyet, rapporteure, lit le rapport de la commission:

"M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, la Commission d'urbanisme chargée d'étudier les préavis N° 55 -2008 s'est réunie le lundi 30 juin 2008 au Centre technique Communal.

Mme Laura Montalbano, M. Marc Chambaz, M. Ali Emma Devries, M. Laurent Desarzens, M. Jean-Jacques Ambresin président et Mme Line Rouyet rapporteure étaient présent-e-s.

Les autorités communales étaient représentées par Mme Martine Heiniger, cheffe de service, par M. Martin Hofstetter, urbaniste communal et Mme Tinetta Maystre, Municipale.

La Commission remercie les invités pour leur disponibilité et la clarté de leurs informations et de leurs réponses.

Introduction de Mme Tinetta Maystre et M. Martin Hofstetter

Le postulat de M. Siegrist concerne les parcelles numéros 951, 954 et 1034 du site de la Croisée. Il demande la création d'un nouveau plan de quartier où le CUS (coefficient d'utilisation du sol) serait augmenté à 2.5. Il précise aussi que ce plan de quartier devrait permettre d'avoir un dégagement à l'entrée de Renens, des espaces polyvalentes (diversité des affectations) et une limitation du nombre de places de stationnement.

Dans le préavis, la Municipalité répond qu'elle tiendra compte des demandes de création d'espaces publics, de la variété des affectations, ainsi que de la limitation du stationnement. Elle propose de modifier le plan de quartier en vigueur, afin de prendre en

compte ces objectifs. Le CUS serait augmenté entre 1.9 et 2.1, ce qui correspond à une augmentation de 10 à 15 %. La proposition de 2.5 est jugée trop élevée.

M. Martin Hofstetter nous présente le plan de quartier actuel. Sa composition est assez classique. Certains éléments ne sont plus adaptés aux exigences actuelles, par exemple en matière d'économies d'énergie. Le plan de quartier permet la construction d'une grande rangée de maisons sur la rue de Lausanne et de plus petits bâtiments sur celle du 24 janvier. C'est un plan de quartier très précis avec plusieurs emboîtements de zones, ce qui le rend assez contraignant. La commune n'est pas propriétaire des parcelles, mais nous sommes partenaire du projet et le plan de quartier est contraignant pour les propriétaires. Les propriétaires de parcelles avaient étudié diverses variantes, dont la création d'une tour. C'est cette idée qu'on retrouve dans le postulat de M. Siegrist. L'avantage de la variante « front de rue » est qu'elle structure la rue, qu'elle correspond à un CUS relativement élevé tout en s'insérant bien dans le cadre bâti existant.

Deux questions se sont posées lors de l'élaboration de ce préavis : celle du CUS et celle de garder ou non le plan de quartier actuel. Il s'agissait de déterminer si le plan de quartier actuel était suffisant et si tel n'était pas le cas, quelle révision était souhaitable. Une commission regroupant les différents partenaires s'est réunie pour étudier les différentes variantes. Les propriétaires souhaitent faire du logement. Le plan de quartier actuel propose un cadre bâti trop compliqué et donc trop cher. Ils souhaitent une simplification du plan de quartier.

Diverses adaptations devront donc être faites, principalement en ce qui concerne l'alignement des bâtiments, ainsi que les critères énergétiques et environnementaux. Cela prendra moins de temps de faire un addenda sur le plan de quartier actuel, que de le revoir entièrement.

Questions et discussion avec les représentants de la Municipalité et des services communaux

Bâtiment scolaire

La Commission commence par discuter de la question de la création d'un bâtiment scolaire sur le site de la Croisée. Pour l'instant, l'idée serait d'avoir 1000 m² à disposition, ce qui correspondrait à environ 6 classes. Ce serait plutôt destiné à du primaire. Comme les parcelles n'appartiennent pas à la commune, cela nécessiterait des discussions avec les propriétaires. Il s'agira de négocier une contrepartie aux 1000 m² destinés à une école. En augmentant le CUS, on augmente le potentiel locatif, ce qui est déjà un avantage pour les propriétaires.

Un membre de la Commission se demande qui est gagnant si en contrepartie de 1000 m² pour l'école, on augmente le CUS de 1.9 à 2.1. Un calcul économique chiffré a-t-il été réalisé? M. Hofstetter répond qu'ils ne travaillent pas en termes chiffrés, mais en termes d'échanges.

Certain-e-s commissaires se demandent si la commune ne risque pas d'être perdante dans cette négociation. Par exemple, si on fait une école sur une parcelle privée, la commune devra peut-être louer le terrain au propriétaire. Les représentant-e-s des services communaux nous répondent qu'ils sont pour l'instant au stade des négociations. La question de la contrepartie, de l'achat, de la location ou de l'utilisation libre du terrain n'est pas encore réglée.

La discussion continue sur le thème de la localisation de l'école et de la disposition des espaces publics. Le site de la Croisée forme un triangle à l'entrée de Renens. Le terrain

s'élargit en direction de l'Ouest. Deux rangées de bâtiments seraient construites ; l'une en bordure de la rue de Lausanne, l'autre le long de la rue du 24 Janvier où se situerait aussi l'école projetée. Entre les rangées de bâtiments, il y aurait une cour ou un parc dans la prolongation de la promenade de la Rose Rouge.

Périmètre d'étude

Une commissaire se demande pourquoi ne pas élargir le terrain d'étude en intégrant ce qu'il y a de l'autre côté de la rue de Lausanne, ainsi que le carrefour de la Croisée, car ces espaces mériteraient de nombreuses améliorations.

Les représentants du service d'urbanisme nous informent que ce qu'il y a en face du site de la Croisée appartient aux CFF et que la ferme des Tilleuls est protégée. Il n'y aura donc pas de modification pour l'instant, car cela nécessiterait la suppression totale du plan de quartier actuel et la création d'un nouveau au périmètre différent. Mais dans leurs réflexions sur le développement futur de la zone, la Municipalité et les services concernés ont inclus la rue de Lausanne, le carrefour de la Croisée et l'entrée de Renens-Village. D'autre part, le réaménagement du carrefour est prévu en lien avec l'arrivée du tram.

La tour

Une commissaire se demande pourquoi la variante « tour », ainsi que l'idée d'augmenter le CUS à 2.5 ont été abandonnées. Selon la Municipalité et les services concernés, une tour isolée à cet endroit n'aurait pas de sens. Il faut que le cadre bâti reste en harmonie avec l'existant. Il ne faut pas réfléchir en termes de CUS, mais en termes d'insertion avec les bâtiments existants. Un CUS de 1.9 à 2.1 correspond à 4 ou 5 étages sur rez (+ attique). Cela correspond à ce qu'il y a autour.

Discussion entre les membres de la Commission

Les commissaires rejoignent la position de la Municipalité présentée dans le préavis étudié concernant l'élévation du CUS entre 1.9 et 2.1, ainsi que l'insertion des bâtiments dans le cadre bâti existant. Ils se réjouissent de la volonté d'avoir une mixité dans les affectations (logements, commerces, bureaux, bâtiments publics) et de créer un espace public convivial entre les deux rangées de bâtiments. Ils souhaitent toutefois relever quelques éléments, qui sont formulés ci-dessous sous forme de vœux.

Vœux :

- 1) La Commission note avec satisfaction la possibilité de construire un bâtiment scolaire sur le site de la Croisée. Il encourage la Municipalité à poursuivre les négociations avec les propriétaires pour aller dans ce sens.
- 2) La Commission appelle la Municipalité à proposer une modification du plan de quartier qui tienne compte de la morphologie urbaine des alentours. Les bâtiments qui seront créés sur ce site doivent s'insérer dans le cadre bâti existant, tant en termes de hauteur que de continuité architecturale.
- 3) La Commission souhaite que la réflexion de réaménagement de ce secteur ne se limite pas aux parcelles concernées par le plan de quartier, mais prenne en compte le carrefour de la croisée et les quartiers se trouvant sur ses abords.

Avis de la Commission

A l'unanimité, la Commission appelle le Conseil communal à adopter le préavis de la Municipalité. Elle souhaite que les trois vœux ci-dessus soient pris en compte et que le Conseil communal continue à être informé de l'évolution de ce dossier."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) Le but de ce postulat était d'arriver aujourd'hui au plus tard avec un plan de quartier correctement ficelé et prêt à démarrer. Force est de constater que ce n'est pas le cas...

Le 25 janvier 2007, le Conseil communal acceptait les conclusions du préavis n°9, "Ancienne usine Fly..." La Municipalité justifiait la somme investie (Fr. 800'000.-) par une envie de suivre et participer, et le désir de "faire un beau projet" (voir PV de cette séance). Dans cette même séance, le RCDR, par l'entremise de son chef de groupe M. Walter Siegrist, déposait un postulat demandant à la Municipalité d'étudier immédiatement la mise en place d'un nouveau plan de quartier. Près de deux ans plus tard, la réponse apportée par la Municipalité par le Préavis 55 laisse songeur. Pendant plus de dix ans de procédures ne finissant jamais, les Renanais ont subi une verrue à l'entrée de la ville. L'objectif de ce postulat était de créer une dynamique: démolition, assainissement, reconstruction, valorisation. Suite à l'acceptation de ce préavis, la démolition a effectivement eu lieu assez vite, puis plus rien! On a transformé une ruine en des catacombes. En 2006, nous étions dans une tendance positive, et on le savait. Aujourd'hui, pour trouver des investisseurs pour faire un projet, ce sera nettement plus difficile.

En parcourant le Préavis municipal ainsi que le rapport, on comprend bien l'intention qui est de faire un mur le long de la rue de Lausanne, afin de respecter l'ensemble architectural des environs. Dit autrement: si le quartier est moche, on continue à faire quelque chose de moche! L'augmentation du CUS permettait de se donner un maximum de liberté de manœuvre. La révision et l'assouplissement du plan de quartier auraient permis de répondre aux besoins du moment. Alors qu'on se trouve à l'étroit et que les gens investissent de plus en plus les villes, l'avenir se trouve dans la densification. Dans le concours de réhabilitation de Beaulieu, quatre projets primés sur cinq proposent une tour. Alors pourquoi pas à Renens un emblème architectural moderne et ambitieux, respectant les critères du développement durable et laissant en place un indispensable poumon vert au centre-ville? Un pavillon scolaire ne serait d'ailleurs pas exclu, et il serait très agréable aux élèves d'avoir un préau avec autre chose que du traditionnel béton. L'architecture est l'expression de la société, alors ne soyons pas frileux! Je milite avec enthousiasme et conviction pour un bâtiment en hauteur et encourage la Municipalité à améliorer sans délai ce plan de quartier et à ne pas encore attendre deux ans. Je refuse les conclusions de ce préavis.

Mme Tinetta Maystre, Municipale désire répondre aux remarques de M. Dupuis, ainsi qu'aux vœux de la commission. Merci à la rapporteure qui a expliqué la discussion qui a eu lieu au sein de la commission. Ce préavis a été déposé au mois de mai, il y a fallu un certain temps pour pouvoir obtenir la discussion au Conseil communal, nous l'avons ce soir. Les catacombes, on espère bien qu'elles ne dureront pas 14 ans comme a duré la friche précédemment: nous allons dans le même sens, mais un plan de quartier ne se fait pas d'un claquement de mains, surtout pas lorsqu'on l'accompagne d'une étude - parce que l'étude a été faite - pour savoir jusqu'où on peut aller avec une certaine densification.

Ce postulat nous a permis de venir devant le Conseil communal avec une proposition et avec un préavis d'intention, pour tâter le terrain, savoir jusqu'où le Conseil communal, qui représente la population, est prêt à aller en matière de densification. Le rapport est très clair: il nous suit dans notre démarche, négociée avec les propriétaires du terrain, d'augmenter quelque peu, d'aller dans le sens d'une certaine densification, et surtout de prévoir des critères pour occuper ce plan de quartier à l'avenir. La densité ne peut pas être un concept en tant que tel, ça doit s'intégrer dans le voisinage, ça doit surtout correspondre à une attente, à un besoin, et la Municipalité, en accord avec les propriétaires, a estimé qu'une densité estimée entre 1,9 et 2,1 - parce que le travail n'est pas tout-à-fait fini - correspond à ce qu'il faut aujourd'hui et maintenant dans l'Ouest lausannois, en pensant au tram qui arrivera juste à côté. Il faut rappeler par exemple que "En Belle Vue" a une densité de 0,8 et des quartiers de villas par exemple ont un 0,4. Vouloir du 2,5 pour du 2,5 n'a peut-être pas de sens en tant que tel, c'est bien le contexte qui le donne. Les **vœux** de la commission nous le demandent, nous appellent à réfléchir dans un périmètre d'étude qui tienne compte de ce qu'il y a aux alentours, on le fait ici, on le fait un peu plus qu'avant, cela permet de vous proposer d'ici peu un plan de quartier qui soit conforme aux attentes et aux normes actuelles. Nous travaillons avec le Canton et le SDOL et cela correspond à l'attente des uns et des autres, du Conseil surtout. Pour revenir aux vœux, nous continuons volontiers à négocier une portion pour le bâtiment scolaire, ce seront 1'000m², pas 1'000 m² de terrain, mais de surface de plancher brut, car nous négocions en termes de locaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Mme Rouyet lit les conclusions du rapport-préavis n° 55-2008:

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport-préavis N° 55-2008 de la Municipalité du 13 juin 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Accepte

le présent rapport-préavis de la Municipalité en tant que réponse au postulat de M. le Conseiller communal Walter Siegrist du 25 janvier 2007 intitulé "Aménagement du territoire Entrée de Renens - Plan de quartier P34".

Aux voix, ces conclusions sont acceptées à une nette majorité.

13. Préavis No 57-2008 - Administration communale - Besoins en locaux supplémentaires.

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur, ne lit pas le rapport ci-dessous, car tous les conseillers l'ont reçu.

"La commission chargée d'étudier le préavis 57, s'est réunie les mercredi 10 septembre, vendredi 12 septembre et jeudi 18 septembre 2008. Elle était composée de Mmes et MM. Raquel Vega, Nicole Haas Torriani, Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, Robert Mulopo, Michele Scala, Roland Divorne et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, Conseillers Municipaux, assistés de Mme Martine Heiniger et de MM. Jean-Daniel Leyvraz et Stéphane Robert.

Ces personnes nous ont amené quelques compléments d'informations nécessaires à la bonne compréhension du dossier et ont répondu aux diverses questions des commissaires.

Méthode de travail

Dans sa première séance (10 septembre 2008) la commission s'est consacrée :

- à l'analyse des besoins,
- au rapport de la conférence des chefs de service,
- à la recherche de solutions et de nouveaux locaux.

La Municipalité justifie l'augmentation significative du personnel par les raisons suivantes :

- augmentation de population,
- augmentation des services fournis à la population
- une volonté politique.

Evolution de la population et du personnel

Lors de ces dix dernières années, la population renanaise a crû de 8.5% tandis que le personnel communal grimpait de 18.5%. La grande partie de cette augmentation est due à l'agrandissement de l'effectif du corps de police ainsi qu'à l'ouverture de la crèche les Globe-Trotteurs. La croissance de la population a une incidence directe sur le service de la population. Les mutations sont en augmentation d'environ 10% sur dix ans. Les mises à l'enquête sont également plus nombreuses.

Prestations

La société actuelle génère plus de tâches administratives donc demande plus de temps de travail au personnel communal. Il en va de même au niveau du conseil communal où la multiplication des motions, postulats, interpellations et questions parfois récurrentes, engendre du travail administratif supplémentaire. De nouvelles prestations tel que site internet, journal tous ménages, opération cœur de ville, renforcement de la politique de promotion événementielle, vote par correspondance ont amené la Municipalité à affirmer que son administration ne répondait plus aux attentes de la population. Il n'est toutefois pas mentionné quelles attentes de la population et quelles tâches ancestrales auraient été abandonnées.

Renforcement des structures et augmentation du personnel

La Municipalité veut renforcer ses structures en les rendant égalitaires, mais sans se soucier des missions des dits services dont découlent de manière générale les moyens.

Chaque service (la relation avec le dicastère n'est pas établie) devrait donc avoir :

Un chef de service, un secrétariat de direction, un adjoint administratif, éventuellement un adjoint technique, des cadres spécialisés et formés ainsi que du personnel en suffisance.

Plusieurs commissaires relèvent que pour certaines tâches des mandats extérieurs seraient nettement plus judicieux, car il est difficile pour un cadre de tout maîtriser tandis qu'en « outsourcing » on peut choisir les compétences adéquates.

D'après un rapport interne de l'administration il serait nécessaire d'engager :

- un adjoint directement subordonné au secrétaire municipal
- un demi EPT au service du personnel
- un demi EPT pour traiter les salaires de la POLOL. A noter que pour divers problèmes administratifs les salaires des policiers n'ont pas été gérés par Renens.
- Un tiers de poste pour l'encadrement des apprentis
- Malgré l'abandon des développements et la standardisation des applications, le service informatique aurait besoin d'un informaticien confirmé, ainsi que d'un 0.2 EPT pour sa « hotline ». Un déficit de connaissance informatique général est constaté au niveau du personnel administratif. Ceci justifiant peut être cela.
- Afin de compléter son équipe urbanistique composée d'un urbaniste, de deux dessinateurs en bâtiment, d'un dessinateur en génie civil et d'un géomètre, la Municipalité veut engager un architecte à 100%, un dessinateur à 100% et une secrétaire à 100%. Ces renforts devraient permettre de mieux suivre certains dossiers communaux et intercommunaux, ainsi que de faire avancer le SIT, les zones 30 et peut être les macarons.
- Le service Culture Jeunesse et Sports a augmenté de manière significative ses projets et n'arrive plus à les gérer correctement. Un adjoint administratif supplémentaire serait nécessaire, afin de pouvoir satisfaire aux demandes croissantes. Un renfort de 0.7 EPT au secrétariat est également demandé.
- La Sécurité sociale a subi et subit de grands changements. Certaines tâches ont été rattachées à ce service. La Municipalité souhaite également développer les activités du service : en créant un deuxième réfectoire, en renforçant la clinique dentaire et en ouvrant une crèche garderie supplémentaire. Le service a passé de 15 personnes en 1999 à 44 en 2007. L'accueil de jour demandera également des postes supplémentaires tant au niveau des crèches qu'au niveau des « APEMS ». Et finalement un poste est prévu pour l'office du logement.

Récapitulatif général des nouveaux postes pour la période 2007-2009

Services	EPT			Poste	Remarques	Total
	2007	2008	2009			
Admin générale		1.0		Adjoint		1.5
		0.5		Secrétaire		
Personnel	0.5			Spécialiste salaire		1.3
		0.5		Secrétaire		
		0.3		Coordinateur appr.		
Informatique		1.0		Informaticien		1.2
		0.2		Secrétaire		
CTC/ bur tech		1.0		Architecte		4.0
		1.0		Dessinateur		
CTC/ adm		1.0		Secrétaire		
CTC/ environ	1.0			Délégué environ.		4.0
CJS	1.0			Délégué jeunesse		4.2
		1.0		Adjoint		
		0.7		Secrétaire		
CJS/ biblio		0.2	0.5	Bibliothécaire		
CJS/ Salle spect.	0.6			Intendant		

CJS/Ondallaz	0.2			Nettoyeuse		
SPOP	1.0			Secrétaire		1.0

SecSoc	0.4	0.6		Secrétaire		
		1.0		Adjoint		
SecSoc/Globes-T	0.2			Resp. équipe edu		
SecSoc/AFJ		0.2		Secrétaire		
SecSoc/Réfect.			4.0	APEMS		
SecSoc/Clinique		0.4		Secrétaire		
SecSoc/Intégration	0.6			Délégué intégration		
SecSoc/Logement			1.0	Préposé au logement		8.4
Total	5.5	10.6	5.5			21.6

Incidence sur les locaux

Plus de personnel signifie également plus de places de travail ceci d'autant plus que la commune désire engager, à l'avenir, plus d'apprentis.

La configuration actuelle des services est jugée bonne. Les services techniques sont au CTC, les autres sont à proximité de l'Hôtel de Ville. Bien qu'une séparation soit envisageable, elle n'est pas souhaitée.

L'inventaire des locaux montre qu'au CTC il y a suffisamment de places pour absorber les nouveaux postes de travail.

Par contre pour CJS, en tenant comptes des nouveaux postes, les locaux de la rue de l'Avenir 2 ne sont plus adaptés et nécessiteraient des travaux lourds. La configuration des bureaux n'est pas du tout optimale, surtout en raison de la structure du bâtiment et de ses murs porteurs. Les services communaux ont esquissé un projet visant à agrandir le bâtiment de 7 mètres du côté nord, ainsi qu'à modifier certains murs porteurs. Ces travaux permettraient à CJS de se réorganiser et d'avoir une structure adéquate. Toutefois, le coût de tels travaux est onéreux et bien qu'aucune estimation chiffrée n'ait véritablement été faite, on peut estimer ceux-ci à plusieurs centaines de milliers de francs.

Par contre, une reconstruction sur la parcelle aurait pu être envisagée. Le coût des loyers des surfaces à la rue de Lausanne 21 sera de 2 millions sur 10 ans. Raser et reconstruire à la rue de l'Avenir 2 n'aurait pas été une hérésie.

A **sécurité sociale**, les locaux sont exigus mais l'espace est très bien utilisé. Par contre l'accueil de la population pourrait être amélioré si l'espace se situait au rez-de-chaussée. Il n'y a plus de place pour de nouveaux collaborateurs. Plusieurs solutions sont envisageables :

- déménagement des PPLS
- occupation de toute la maison de la rue de Lausanne 25.

Le **service de la population** n'est pas d'un accès facile, il est absolument nécessaire de trouver une solution mieux adaptée en installant ce service de plain-pied par exemple.

Le service du personnel et le secrétariat municipal se sentent également à l'étroit. Une réorganisation des locaux pourrait temporairement suffire mais ne conviendrait probablement pas à terme, d'autant plus qu'il existe une volonté d'engager plus d'apprentis.

Le **secrétariat municipal** et le **service du personnel** se sentent également à l'étroit et auraient besoin d'un peu plus de place. Si dans une phase temporaire une réorganisation des bureaux pourrait pallier au manque de place, avec l'augmentation du personnel et l'engagement d'un ou deux apprentis supplémentaires, ces deux services se retrouveraient à l'étroit.

La recherche des locaux et l'opportunité du Grand Hôtel

Basé sur le rapport de la conférence des chefs de services qui disait qu'il fallait plus de personnel pour assurer les tâches communales, donc plus de locaux, la Municipalité s'est mise à la recherche de surfaces pouvant accueillir une partie de l'administration.

La commune a acquis pour un montant d'environ 1.4 millions le bâtiment de l'Avenir 6, afin d'y installer le pôle de l'intégration et Français en jeu. Les nombreuses prospections (Avenue de la Poste, Central Swisscom, locaux du CSR, nouveau centre Coop etc.) n'ont pas abouti ou n'ont pas été menées plus en avant, car l'opportunité de louer un ou deux étages au Grand Hôtel à l'avenue de Lausanne 21 semblait être la solution idéale. Le rez-de-chaussée comporte une salle relativement grande ayant accès directement sur la place du Corso, ce qui intéressait beaucoup le service CJS.

Au premier étage, il est facile d'aménager les locaux pour accueillir les PPLS. Ces structures sont cantonales mais les locaux doivent être mis à disposition par les communes.

Enfin le deuxième étage accueillera Profa (planning familial). Les négociations avec le propriétaire, le Crédit Suisse représenté par sa gérance, Wincasa, ont été menées d'entente avec Profa.

Les commissaires ont pu visiter le bâtiment de l'avenue de Lausanne 21 et ont constaté que l'opportunité pour la commune était présente.

Occupation des nouveaux locaux - planification

Si la commune loue deux étages au Grand Hôtel, la nouvelle répartition des bureaux devrait être comme suit :

- Le service CJS déménagerait avec son mobilier au rez-de-chaussée du Grand Hôtel
- Les PPLS quitteraient l'avenue de Lausanne 25 pour s'installer avec leur mobilier au 1^e étage du grand hôtel
- Le service du personnel investirait le bâtiment de la rue de l'Avenir 2 (actuellement CJS).
- La place laissée par les PPLS à l'avenue de Lausanne 25 serait entièrement reprise par SecSoc
- L'administration communale respectivement le secrétariat municipal reprendrait les locaux du service du personnel au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Afin de régler immédiatement ce dernier cas la Municipalité envisage de louer et d'équiper des containers. Le coût d'un tel aménagement représente un loyer de 500 francs par mètre carré pour une durée relativement restreinte.

Comme mentionné préalablement les surfaces du bâtiment de la rue de Lausanne 21 feraient l'affaire. Le prix négocié 230 francs le m² est le prix du marché en vigueur au centre de Renens. La commune aurait pu louer à 210 francs le m² mais les aménagements auraient alors été à sa charge. Quant à la salle des coffres le loyer sera de 40 francs le m².

Analyses, réflexions et question de la commission

La commission comprend bien que si la commune s'installe dans de nouveaux locaux les accès à la population et plus particulièrement à la population à mobilité réduite, pourront être facilités.

Même s'il est jugé opportun d'avoir les activités communales dans un périmètre relativement restreint, la commission ne serait pas opposée à une délocalisation temporaire.

Un commissaire s'interroge sur le patrimoine communal et se demande s'il serait possible d'aménager des locaux pour l'administration. On lui répond qu'il est souvent difficile de changer l'affectation de surfaces dévolues au logement en surface à vocation administrative. D'ailleurs en période de crise du logement la Municipalité ne se voyait pas résilier les baux des locataires de l'Avenir 6.

Un projet de grand bâtiment regroupant l'administration existe à Renens depuis de nombreuses années. A cet effet un commissaire se demande s'il n'aurait pas été pertinent d'acheter tout le bâtiment de l'avenue de Lausanne 21. La Municipalité a posé la question mais ce n'était pas dans les intentions du propriétaire.

Plusieurs commissaires se demandent pourquoi il n'a pas été prévu d'espace pour les PPLS dans la construction du Léman. Les responsables des PPLS souhaitaient un lieu centralisé et la solution proposée leur convenait parfaitement. La réponse ne provoque pas d'objection, même si certains commissaires ne sont pas persuadés et pensent qu'un aménagement au collège du Léman aurait été plus judicieux.

La majorité de la commission pense qu'il n'est pas nécessaire de louer des containers pour une si courte durée. L'argument consistant à dire que la commune ne pourrait pas engager un ou deux apprentis si ces services n'avaient pas plus de place ne convainc pas les commissaires qui sont d'avis que pour deux ou trois mois (les apprentis commencent leur apprentissage fin août) on pouvait trouver une solution auxiliaire (CTC ou autre).

Un parallèle est fait entre structures privées et structures communales. Dans le privé la tendance est à l'open space favorisant le dialogue et permettant de réduire les surfaces. Une telle configuration nécessite par contre des espaces de rencontres (salle de conférence). La commune de Renens n'est pas encore dans cette mouvance, mais a plutôt comme principe un employé, un bureau.

Plusieurs commissaires s'inquiètent quant aux frais d'aménagement des nouveaux locaux. Il leur est répondu que les collaborateurs changeraient de locaux avec leur mobilier et que pour les nouveaux il y aurait des bureaux neufs. Les dépenses relatives aux déménagements et à l'arrivée de nouveaux collaborateurs seraient passées par le truchement du budget.

Même si la commission n'a pas formellement à se prononcer sur l'affectation des locaux, une bonne partie de la commission pense qu'il serait plus judicieux d'installer le SPOP Service de la POPulation au rez-de-chaussée de la rue de Lausanne 21.

Enfin, la commission se penche sur les réticences émises par la commission des finances à savoir les coûts du loyer et surtout l'aspect formel de conclusions du préavis consistant à demander une autorisation de porter au budget. Certains commissaires ne voudraient pas que cela devienne une habitude. La position municipale s'oriente plutôt vers la transparence et le désir d'informer le conseil car elle a les compétences pour signer des baux. Comme la mesure s'étend dans la durée elle a préféré passer par voie de préavis.

Débats de la commission

La commission est acquise au principe d'opportunité de louer des surfaces dans le bâtiment de la rue de Lausanne 21 et pense que si l'occasion n'est pas saisie il n'y aura pas de deuxième chance.

Le bâtiment étant toutefois situé dans un univers très bruyant elle formule le vœu que lors des travaux de remise en forme du bâtiment, un soin particulier devra être apporté à l'isolation phonique.

Par contre elle n'est pas convaincue par la nécessité de louer des containers, afin de déplacer pour une courte durée, le service du personnel et propose d'amender les conclusions du préavis.

Vœu : la commission demande à la Municipalité, de suivre les travaux de rénovation et transmettre le désir d'avoir une protection phonique optimum.

Amendement : la commission propose de supprimer le dernier paragraphe par sept voix et une abstention.

Finalement la commission propose, à l'unanimité, au conseil communal, d'accepter les conclusions de ce préavis amendé."

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): "Comme cela est très bien expliqué dans le préavis et dans le rapport de la commission, notre commune a besoin de locaux. Et, vous vous en rendez compte, la ou plutôt les solutions à ce problème ne sont pas simples. D'ailleurs ces solutions sont qualifiées de « véritable jeu de dominosa » dans le préavis. Dès lors, notre groupe trouve plutôt bon, cohérent et acceptable le scénario que la Municipalité nous propose. Dans ce scénario, les éléments sont comme les pièces d'un puzzle : tous sont nécessaires pour que la solution d'ensemble tienne la route. La location du pavillon-bureau pour une courte durée est l'une des pièces de ce puzzle. Elle permettra une solution pour assurer des conditions de travail décentes au personnel concerné. Pour ces raisons, notre groupe Fourmi Rouge, dans sa grande majorité, acceptera ce préavis et refusera l'amendement proposé par la commission de supprimer le pavillon."

Mme Marianne Huguenin, Syndique: Au nom de la Municipalité unanime, j'aimerais donner quelques arguments pour lesquels, après nouvelle discussion en Municipalité, nous maintenons notre proposition et vous invitons à refuser l'amendement de la commission. Nous devons être cohérents avec les choix qui ont été faits et que vous avez, en tant que conseil communal, par ailleurs validés dans le budget 2008. Le choix de se donner les moyens d'avoir une administration efficace, cohérente, qui travaille dans des conditions normales. Quand nous avons pris ces décisions d'augmenter des postes, en particulier pour le service culture-jeunesse et sports (mais comme vous le voyez, c'est un énorme domino qui est en train de se passer là, cela concerne aussi l'administration générale, également le service du personnel), nous savions que nous devrions trouver des locaux. Nous avons envisagé toutes sortes de possibilités: nous avons cherché à louer, nous avons regardé si nous pouvions modifier rapidement nos bâtiments (rappelons que les solutions que nous présentons, ce sont des solutions pour le court et le moyen terme), nous avons cherché à acheter des bâtiments également. Nous avons dû attendre aussi des décisions de services régionaux comme le CSR pour savoir profiter des opportunités.

Rappelons qu'actuellement le service du personnel a quatre personnes, réparties dans trois bureaux ; il n'y a pas de conditions de confidentialité suffisantes, il n'y a pas de lieu indépendant par exemple pour faire des projets avec les apprentis, et surtout on ne peut actuellement plus recevoir de stagiaires, très difficilement recevoir des apprentis de la commune qui tournent par le service du personnel, ce qui serait souhaitable, parce que cela leur permettrait de s'occuper des salaires; on ne peut pas non plus au service du personnel prendre un apprenti fixe comme on le souhaiterait.

A l'Administration générale, c'est un peu la même chose: il y a quatre bureaux au secrétariat municipal en haut, dont deux seulement sont fermés, et il y a actuellement six personnes, puisque l'adjointe au secrétaire municipal a commencé il y a maintenant plus d'un mois, et que d'après le budget 2008, nous pourrions engager une secrétaire, que nous n'avons donc pas encore engagée. Nous sommes complètement à l'étroit, dans des conditions de travail complexes pour le secrétaire municipal. Les petites rocade envisagées permettraient aussi au greffe de libérer un peu d'espace, par exemple pour recevoir les candidats à la naturalisation dans de meilleures conditions.

Au moment où nous avons rédigé le préavis, les informations pour la rue de Lausanne 21 laissaient envisager la possibilité d'une rentrée en octobre 2009. On nous disait: au plus tôt octobre 2009, au plus tard avril ou mars 2010. Ce qu'on peut dire actuellement, c'est que les travaux devraient pouvoir se dérouler en douze mois, par contre ils ne commenceront

pas avant décembre; donc un déménagement à la rue de Lausanne 21 sera au plus tôt possible en janvier 2010. Cela nous fait plus d'une année dans des conditions difficiles.

Au sujet de l'alternative qui a été évoquée, mais qui est encore confidentielle et qui s'est confirmée seulement fin août-début septembre, alors que le préavis était fait, d'une vente d'un immeuble à la rue Neuve, nous sommes bien entendu au courant, nous suivons ce dossier, mais là aussi le déménagement se ferait au plus tôt fin 2010, et il faudrait peut-être encore faire des transformations.

Nous ne faisons pas du luxe. Nous sommes habitués à Renens à faire avec peu, cela fait partie des traditions, mais nous avons besoin d'offrir à notre personnel des conditions de travail normales. Ce préavis nous permettra dans l'ensemble de le faire.

La commission des finances s'étonnait du fait que nous demandions un loyer pour dix ans, cela nous semblait légitime, même si c'était dans les compétences de la Municipalité. Le coût du pavillon est aussi dans les compétences de la commission des finances. Nous aurions pu ne pas le mentionner et venir devant la commission des finances. Par volonté de transparence, cela ne nous semblait pas possible de saucissonner, que vous puissiez avoir un avis là-dessus, c'est normal, mais la Municipalité vous dit : nous avons besoin de ces locaux pour travailler dans de bonnes conditions.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: Nous ne cherchons pas le luxe, mais nous avons longtemps hésité avant de vous présenter la solution d'un pavillon externe, et ce n'était pas de gaieté de cœur qu'on l'a fait, et après recherche de variantes. Pour répondre aux besoins temporaires, nous avons étudié plusieurs variantes, dont celle de louer un bureau pour l'espace d'une année, mais il fallait encore ajouter un coût élevé pour installer la liaison informatique par fibre pour garantir une certaine qualité de travail. Par ailleurs, c'est assez difficile de pouvoir louer un bureau le temps d'une année, en général les baux commerciaux se font sur cinq ans. Nous avons aussi contacté des entreprises qui vendent des pavillons-bureaux, pour seulement le louer, pour être sûr que ce serait du court terme. Les entreprises contactées ne font pas de location pour moins de 36 mois, sinon elles ne rentrent pas dans leurs frais. On a également envisagé d'en acheter un, quitte à le revendre juste après, ou essayé de trouver sur le marché de l'occasion. L'achat d'un pavillon-bureau de même type serait revenu à Fr. 140'000.- (Fr. 94'000.- pour son achat et Fr. 45'000.- pour l'installation faite par nous-mêmes). La variante retenue finalement, c'est celle d'une entreprise qui a un stock de ces pavillons; l'offre qu'ils nous ont faite est imbattable: ils se chargent du tout de façon forfaitaire, maçonnerie, montage, transport, et sont prêts à le louer le temps qu'il le faut, c'est-à-dire une année avec possibilité de prolonger du nombre de mois nécessaires en cas de retard à la rue de Lausanne 21.

M. Jean-Marc Dupuis, rapporteur: la commission ne nie pas le besoin en locaux, mais pense que cela pourrait encore aller comme ça pour une année. L'argument massue, c'est l'engagement d'apprentis. Comme ils commencent au mois d'août, la commission a pensé qu'on pouvait les faire commencer dans des services où c'est moins serré. C'est pourquoi la commission a proposé cet amendement à 7 oui et 1 abstention.

Mme Marianne Huguenin, syndique précise qu'il s'agit de deux apprentis. A l'administration générale, on avait traditionnellement un apprenti, on ne peut plus en engager, et le service du personnel non plus.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** met aux voix **l'amendement**, qui propose les suppressions des points suivants:

- à financer la location annuelle d'un pavillon-bureau pour **Fr. 43'200.-- HT.** (et la suite)
- à financer les travaux d'installation d'un pavillon-bureau représentant un investissement de **Fr. 33'000.-- HT.** (et la suite)

Au vote, **l'amendement est accepté** par 30 oui, 23 non et 5 abstentions.

M. Dupuis lit les **conclusions amendées** du Préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 57-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité

à porter aux budgets 2009 et suivants les montants nécessaires au paiement des loyers suivants :

Direction Culture-Jeunesse-Sport

Rez-de-chaussée de l'immeuble rue de Lausanne 21

295 m² à Fr. 230.--/m²/an = loyer annuel net de Fr. 67'850.--.

Sous-sol, un local-dépôt

91 m² à Fr. 40.--/m²/an = loyer annuel net de Fr. 3'640.--, soit un montant total annuel, sans les charges, de **Fr. 71'490.--**.

PPLS - Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

1er étage de l'immeuble rue de Lausanne 21

400 m² à Fr. 230.--/m²/an, soit un loyer annuel net, sans les charges de **Fr. 92'000.--**.

Les loyers seront comptabilisés dans un nouveau chapitre N° 341 "Locaux administratifs en location", avec une nouvelle section "Rue de Lausanne 21", dans des comptes à créer : N° 3410.3161.01 - Loyer Culture-Jeunesse-Sport et N° 3410.3161.02 - Loyer PPLS. Le bail à loyer qui sera signé pour une location de 10 ans commencera dès fin 2009 voire début 2010. Les loyers seront indexés au coût de la vie dès la 2^{ème} année.

Le Président met les conclusions amendées aux voix. Le **préavis amendé** est accepté à une large majorité.

14. Préavis No 58-2008 - Plan de quartier "Place du Marché" - Maintien et renforcement des activités au centre-ville durant le chantier.

M. Mady Keita, président-rapporteur donne lecture du rapport de la commission:

"La Commission chargée d'étudier le préavis N° 58-2008 s'est réunie dans la salle de spectacles le lundi 8 septembre 2008. Mmes Danielle Ayer, Line Rouyet, Catheline

Reymond, Marinella Bianchi Rojo, MM. Pascal Golay, Walter Siegrist, Byron Allauca et Mady Keita, président-rapporteur, étaient présents.

Les autorités communales étaient représentées par Mme Marianne Huguenin, syndique, M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, Mme Tinetta Maystre, Municipale, Mme Myriam Romano, Municipale, Mme Michelle Dedelley, cheffe de service, M. Michel Perreten, Municipal et M. Alain Penvenveyre, chef de secteur.

Mme Suzanne Sisto-Zoller, Secrétaire du Conseil communal, a accepté de rédiger le compte rendu de la séance.

Interventions des autorités communales présentes

Mme Huguenin résume l'historique de l'élaboration du préavis: dès début 2006, trois réunions ont eu lieu à deux reprises avec les commerçants et une fois avec les associations et partis politiques. Le but de ces rencontres était d'informer les usagers de la place du marché des futurs travaux, mais aussi de demander leur avis pour la période intermédiaire afin de faire vivre malgré tout le centre ville pendant la durée des travaux.

Suite à une observation d'un commissaire, Mme Huguenin précise que la Commission des finances a relevé que les sommes présentées dans le préavis devraient figurer au budget de fonctionnement 2009 et 2010, et être acceptées par le vote du budget. Par souci de transparence, la Municipalité a décidé de présenter tout le concept, au lieu de "saucissonner" les dépenses. Mais ces sommes seront tout de même votées lors de l'adoption du budget.

M Jean-Daniel Leyvraz fait remarquer que ces montants ne figurent pas encore dans le projet de budget en cours d'élaboration car il attend la décision du Conseil sur le préavis en question.

Questions et discussion avec les représentants de la Municipalité et des services communaux

La discussion a été organisée selon les points structurant le préavis 58.

Point 1 - Organisation du marché hebdomadaire.

La discussion débute sur la question de la localisation du marché.

Une Commissaire demande s'il n'était pas possible de faire le marché uniquement sur le bout de la rue Neuve et la placette du Corso, plutôt que de le séparer en deux. On lui répond que les commerçants voulaient être plus près de la Migros et que tout concentrer sur la rue Neuve, qui sera bloquée à une extrémité par la palissade de chantier, poserait des problèmes de mobilité lors de l'installation et du démontage des stands du marché.

Un autre commissaire se demande pourquoi il n'est pas possible d'utiliser la rue de la Mèbre pour le marché. Les autorités communales présentes nous informent que les commerçants n'ont pas retenu cette possibilité. Par ailleurs, depuis la rue du Midi, il est possible d'organiser une liaison avec la rue Neuve d'une part, et avec le parking de l'administration d'autre part. Sur la rue de la Mèbre, les camions de la Migros auraient aussi plus de difficulté à ressortir.

D'autres idées de lieux ont été étudiées, comme celles d'organiser le marché autour de la Grande Salle ou à Verdeaux. Mais ces propositions n'ont pas été retenues par les commerçants, car ils veulent rester près de la Migros.

Une question est ensuite posée, relative à la compensation des places de stationnement de la rue du Midi qui seront inutilisables lors des marchés du samedi matin. Il est prévu que les personnes puissent laisser leur véhicule au parking de l'Hôtel-de-Ville, avec un prix incitatif pendant toute la durée des travaux (50 cts la première heure au lieu de 2 francs). Il est en effet presque vide le samedi matin. Le même tarif incitatif sera appliqué au Parc Frehner et à la Savonnerie.

Un commissaire se demande alors s'il ne serait pas possible de rendre le parking gratuit. On lui répond que cela inciterait des personnes à laisser leur voiture chez nous pour aller à Lausanne et que cela encouragerait les automobilistes à laisser leur voiture parquée longtemps, ce qui risquerait de bloquer le parking pour les autres usagers. D'autre part, la gratuité de la première heure serait plus compliquée à mettre en pratique que de la mettre à 50 cts.

Une commissaire trouve par ailleurs dommage de séparer le marché de l'animation des stands associatifs et politiques. Il lui semble que les maraîchers ont plus été entendus que les préoccupations des politiques et associations. Ne serait-il pas possible de mélanger animations, associations, politiques et marché sur les deux rues ?

La Municipalité et les services communaux représentés répondent que les étalagistes ont demandé à être ensemble, sur la même rue. La Buvette et les animations seront installées contre la palissade du chantier sur la rue Neuve. La musique sera diffusée dans différents endroits du marché, pour inciter les gens à se déplacer, par le passage des Arcades entre autres.

Par ailleurs, pour animer la rue Neuve, il est prévu de prolonger de 8 semaines les animations, de développer des projets participatifs itinérants et flexibles. En dehors de la période d'animation, il sera certainement possible de mettre les stands politiques avec les commerçants.

Point 2 - Maintien des animations et renforcement

Mme Michelle Dedelley explique les animations:

- des animations traditionnelles, si possible itinérantes;
- des animations qui se déroulent sur plusieurs jours, avec leur apogée le samedi.
- un projet hebdomadaire, avec des choses qui vont rester (exemple peinture murale);
- la Piazzetta sera aussi contre la palissade de chantier;
- les plus grosses animations auront lieu au Parc Frehner;
- la fête interculturelle se fera à Verdeaux, le cortège partira du centre-ville pour aller à Verdeaux.

Questions

Un commissaire demande si nous avons la place pour mettre une création artistique par semaine?

Réponse de Mmes Myriam Romano et Marianne Huguenin: les œuvres ne seront pas forcément fixes. Elles ne se feront pas seulement à la rue Neuve.

Un commissaire: Que se passerait-il si on renonçait à ces animations?

Réponse de Mmes Myriam Romano et Marianne Huguenin:

- On risque de perdre le marché et de perdre les clients pendant la période de deux ans et pour la suite.
- Ce ne sont pas seulement les étalagistes que nous voulons conserver, mais aussi les commerçants du centre.

Un autre commissaire demande si on se préoccupe aussi des autres commerçants, par ex. ceux de la rue de Lausanne et de la rue de la Mère?

Réponse de Mme Marianne Huguenin et M. Jean-Daniel Leyvraz:

- Ces activités concernent l'ensemble du centre qu'on désire dynamiser;
- Si le cœur de la ville ne fonctionne pas, les quartiers ne fonctionneront pas non plus. Le slogan est "Venez à Renens!"
- La Municipalité se préoccupe de l'ensemble du commerce, par exemple dans le cadre de l'ECAL, la publicité a été faite pour tous les restaurateurs.

Point 3 - Accès piétons, circulation routière et places de parc

Question d'une commissaire: Avez-vous prévu des parcs à vélos?

Réponse de Mme Tinetta Maystre:

- Oui, le long du 14-Avril (20 places)
- De plus, il est prévu d'installer 100 supports à vélos dits "1020" dans différents endroits de la ville.

Mme Tinetta Maystre explique la création de deux passages pour piétons sur le 14-Avril pour favoriser l'accessibilité vers les commerces de l'autre côté (rue de la Poste).

Son service observera la circulation à la rue du Midi dans la perspective de faire éventuellement une zone de rencontre.

Une autre commissaire demande s'il ne serait pas utile d'installer une limitation de vitesse à la rue du 14-Avril.

Réponse de Mme Tinetta Maystre: la limitation de vitesse se fait automatiquement par la création de passages piétons.

Point 4: - signalétique et équipements divers.

Mme Myriam Romano explique qu'il y aura des ateliers tags contre la palissade du chantier, où on pourra également accrocher les œuvres faites lors de "Renens, capitale culturelle". Il y aura aussi des fenêtres dans les palissades de chantiers, pour qu'on puisse suivre les travaux. Les infrastructures consistent en des WC, bancs, jeux, fleurs.

M. Peneveyre explique qu'il a aussi prévu des palmiers sur palettes, qu'on rentre en hiver. C'est le côté "fun".

Le point 5 a été traité avec le point 1.

Point 6 - Information et communication.

M. Jean-Daniel Leyvraz explique le concept publicitaire: affiches, flyers, annonces, etc... , à préparer au fur et à mesure du développement du chantier.

Quelques remarques sur ce point:

- ne pas signaler uniquement les travaux, signaler aussi le marché!
- si on distribue des cabas, qu'ils soient conçus réutilisables.
- Un commissaire considère cette dépense exagérée, pour de l'éphémère, d'autant plus que les personnes viendront de toute façon une fois la COOP ouverte.
- Un commissaire trouve le montant excessif et propose un plafond à env. Fr. 350'000.-; propositions pas retenue par les autres commissaires.

Discussion entre les membres de la Commission

Vœu 1 : La commission se réjouit du projet de création de passages piétons sur l'avenue du 14-Avril. Elle demande à la Municipalité de créer aussi un passage piéton dans le prolongement du cheminement pour piétons entre la Savonnerie et la rue Neuve, à la hauteur de l'arrêt TL "Avenir".

Vœu 2 : La commission observe que le budget prévu dans ce préavis est assez élevé. Elle demande à la Municipalité d'accorder une importance particulière à l'information sur les dépenses pour le Conseil communal lors de la préparation des travaux et durant la durée de ceux-ci. Si les commissaires estiment que ces dépenses sont exagérées, ils réagiront en conséquence lors du vote du budget.

Les conclusions du préavis ont été adoptées par 7 oui contre 1 non."

Le Président ouvre la discussion.

M. Walter Siegrist (RCDR) : "Halte aux dépenses inutiles! Le budget 2009 vient de nous être transmis, il est déficitaire de près de CHF 8,4 millions.

Bien sûr, il est influencé par de forts investissements qui doivent être amortis. Par contre, là où nous devons prêter attention c'est dans le secteur des dépenses de fonctionnement. Car après plusieurs années de disette, les comptes ont retrouvé les chiffres noirs mais il me semble que notre Municipalité a attrapé une frénésie pour les dépenses de fonctionnement.

Comme l'a rappelé en juin le président de la commission des finances, si l'exercice 2007 a bouclé avec un excédent de recettes de CHF 8,8 mio une bonne partie de celui-ci est due à des éléments non récurrents et indépendants de notre volonté.

Or que constatons-nous en été 2008, une crise financière internationale importante, une perte de confiance envers les banques, bref des nouvelles qui ne présagent rien de bon pour les prochaines entrées fiscales des personnes morales.

Par contre, le train des dépenses est en route, rien ne peut l'arrêter, il faut y aller, chacun a sa petite idée comment dépenser ce qui a mis des années à être économisé.

Avec le préavis 58, la Municipalité veut maintenir et renforcer les activités au centre-ville durant le chantier de la Place du Marché.

Si certains travaux d'aménagement sont indispensables pour permettre au centre-ville d'exister durant les travaux ils ne coûtent que CHF 225'000.-. Par contre, on va mettre au budget de fonctionnement sur 2 ans, des charges de l'ordre de CHF 430'000.- soit en gros

CHF 215'000.- par année, ou CHF 90'000.- pour le renforcement de l'animation et CHF 100'000.- pour l'information et la coordination, conception graphisme et imprimerie.

Ce qui me choque dans ce préavis c'est que l'on ne se soucie que des commerçants du centre, en oubliant les autres.

A ce jour, le budget d'animation pour les marchés est de l'ordre de CHF 20'000.- ce qui est modeste mais permet malgré tout d'animer le marché. Avec le préavis 58 on multiplie par 10 cette dépense pour 8 semaines d'animation en plus, c'est tout simplement énorme.

Les principaux artisans de l'animation de la place du marché sont les maraîchers et étalagistes. Ils sont là toute l'année, même en dehors des animations musicales et autres proposées par la commune. Le fait de devoir quitter la place traditionnelle est un handicap, mais le déplacement n'est que de 50 à 100m, dès lors le client qui veut acheter la saucisse à Y, les légumes à X et le fromage chez Z saura très bien retrouver son commerçant favori à deux pas de l'ancien emplacement.

En terme de défense du commerce local, si la commune s'est adressée au graphiste attitré de la Ville, afin comme le dit la Municipalité, dans un souci de cohérence, de continuer la campagne "Cœur de Ville" il faut regretter que le service culture jeunesse et sport s'adresse à une agence de communication et d'organisation d'opérations événementielles étrangère à la commune quand bien même notre commune a en son sein une telle agence. C'est déjà ne pas défendre le commerce local.

En conclusion, s'il est juste de continuer d'animer le centre-ville, il ne faut pas le faire au détriment des autres commerçants de notre cité, la rue de la Mèbre est partiellement oubliée, la rue de Lausanne on n'en cause pas, quant à la route de Crissier, c'est déjà fort loin, sans parler des commerçants de la rue de la Poste, du sud des voies du chemin de fer et ceux du nord des voies. Où est l'égalité de traitement ? Va-t-on indemniser le café du Léman qui est isolé de toutes parts par les travaux sur la chaussée et le carrefour ?

Où l'on devra bien réfléchir, c'est lorsque les travaux de la place du marché seront terminés. En effet, la mise à double sens de la rue de Lausanne crée des bouchons aux heures de pointe, je n'ose pas imaginer ce que sera l'av. du 14 Avril à double sens. Car on a tout simplement oublié une chose, c'est que les personnes qui se déplacent de Lausanne pour aller à l'ouest, ou vice-versa, ne peuvent transiter que par 4 axes à travers Renens, tout au nord, la rte de Cossonay, l'av. du 14 Avril au centre, au sud des voies par l'av. de Longemalle et la rte de Chavannes au bas de la piscine. J'ai bien dit qu'il s'agit d'axes de transit.

Avec l'arrivée de l'ECAL à Renens, la Municipalité pensait que cela dynamiserait le commerce local. Or que constatons-nous, le seul commerce qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de façon durable, c'est l'épicerie située juste en face de l'école, les autres et particulièrement les restaurants n'ont un passage que de temps à autre, mais pas de fréquentation active.

Aussi si l'on veut à l'avenir que les gens s'arrêtent à Renens pour y faire leurs courses, il faudra offrir un réel plus, il faudra que l'espace soit convivial, sans que l'on ne décourage l'automobiliste (parking et prix de celui-ci).

C'est à ce moment là qu'il faudra faire un effort et trouver la formule qui incitera le chaland à s'arrêter.

Pour toutes ces raisons, je refuse ce préavis, à l'exception des travaux d'aménagement indispensables à la bonne circulation des personnes durant les travaux."

M. Jean-François Clément, Municipal: Depuis le début de la séance, on annonce des temps très difficiles au niveau financier, on nous conseille même de cesser nos investissements et nos engagements. La commission des finances a reçu en primeur le budget 2009, un budget à la fois ambitieux et réaliste, qui continue dans le sens de ce vous avez voulu par rapport à nos collègues, nos prestations. S'il est vrai que ce budget présente un excédent de charges d'environ 8 millions, il n'est pas inutile de dire aussi qu'il a une marge d'autofinancement de 4 millions et qu'il n'inclut pas certains revenus potentiels et possibles, tels que La Planta, la vente en Belle Vue; par contre, il a déjà inclus quelques réductions possibles liées aux décisions du Grand conseil par rapport aux dernières votations. J'aimerais qu'avant d'amener aux conseillers des propos sombres sur le budget qui n'a pas encore été travaillé et étudié, on garde l'esprit serein. Ce matin j'entendais des financiers dire à la radio : bien sûr les banques vont mal, il y a de gros problèmes au niveau des banques, mais le pire c'est que chaque citoyen aille retirer ses avoirs, que les gens arrêtent d'investir, qu'on ne croie plus dans le système. Je suis surpris que des incitations à autant de retenue me viennent d'un certain bord politique. Continuer à investir, à engager peut aussi participer à éviter qu'on vive un trop grand drame financier.

M. Walter Siegrist (RCDR) n'a rien contre les investissements, importants et nécessaires; il critique la frénésie de la dépense dans les frais de fonctionnement, où on n'a rien en échange. Ici, on va simplement décupler pendant deux ans ce qu'on met aujourd'hui pour animer le marché. Il trouve que c'est une démesure.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, au nom de la Municipalité, accepte les deux vœux. «Bien sûr que nous informerons sur les mesures prises et bien sûr que le Conseil communal reste libre lors du vote du budget; le Conseil n'est pas lié légalement par ce vote, vous êtes libres de voter différemment au budget. Si nous avons un déficit de 8 millions au budget, c'est en partie dû aux amortissements des investissements. On a 4 millions d'amortissements de plus au budget 2009 qu'en 2008. Ces collègues, on devait les faire, parce que cela ne s'est pas fait les 30 années précédentes. Elle invite le Conseil à tenir le cap. Les dépenses extraordinaires pour le centre, ce n'est pas énorme. Si on regarde une ville comme Lausanne, pour informer sur le projet métamorphoses avant qu'il soit voté, elle met un budget de Fr. 500'000.-! Nous avons fait l'information sur la place du marché pour Fr. 20 à 30'000.-. La somme qui est mise pour que le centre de Renens vive pendant les deux ans de travaux qui vont avoir lieu, est légitime et pas exagérée. L'enjeu est important. La dynamisation du centre, ce n'est pas si simple, effectivement. On ne voit pas autant qu'on aurait pu compter, par exemple, les effets de l'ECAL. La Municipalité ne peut pas tout faire, c'est aussi aux commerçants d'être attentifs, d'être créatifs, de faire leur publicité, de faire ce qu'il faut pour vivre. Si la Municipalité se donne une mission de promotion économique, je suis étonnée que ce soit de votre bord que vienne la contestation. J'invite vivement le Conseil à tenir le cap, à se donner les moyens pour que notre centre-ville vive bien pendant ces travaux. On n'est pas des dépensiers, les mesures d'information se feront ciblées et à des moments importants: Cela nous semble essentiel de faire cette démarche pour accompagner les travaux que vous avez tous souhaités, de même que la population de Renens dans sa grande majorité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **M. Keita** lit les conclusions du Préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 58-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à porter au budget de fonctionnement 2009 un montant de Fr. 90'000.— pour le renforcement des animations au centre-ville durant le chantier du Plan de quartier "Place du Marché", plus Fr. 100'000.— pour la campagne d'information. Pour les années 2010 et 2011, en fonction de l'évolution du dossier et des besoins, les montants nécessaires seront portés dans les budgets respectifs pour une somme totale plafonnée à Fr. 429'170.--.

OCTROIE un crédit de Fr. 223'500.-- TTC pour les investissements nécessaires. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans deux comptes d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 3721 "Architecture et Urbanisme", et sous rubrique 3940 "Environnement et espaces verts", respectivement sous le numéro commun 5890.087 (3721.5890.087, 3940.5890.087) "Place du marché - période intermédiaire".

Vu le caractère provisoire de cet investissement, cette dépense sera amortie sur cinq ans selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990).

Aux voix, le préavis est adopté avec une nette majorité.

15. Préavis intercommunal No 59-2008 - Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois (ARASOL).

M. Vincent Keller, président-rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La Commission chargée d'étudier le préavis 59-2008 s'est réunie le mardi 9 septembre 2008 dans les locaux de la Direction de la Sécurité Sociale à la rue de Lausanne 33. Elle était composée pour l'occasion de Mmes Anne Holenweg, Rosana Joliat et Simone Szenyan ainsi que de MM. Pascal Montemari et Jean-Marc Reymond ainsi que de M. Vincent Keller, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique Marianne Huguenin (membre du conseil intercommunal de l'ARASOL), M. le Municipal Jacques Depallens, chef du

dicastère de Sécurité Sociale accompagné de Mme Jacqueline Schwab, cheffe du service et M. Olivier Guex directeur du CSR. Qu'ils en soient ici remerciés.

Mme Barbara Baumann et M. Cédric Deposier étaient absents.

Introduction

Le présent préavis propose la dissolution de l'ancienne association et la création d'une nouvelle association intercommunale. Il s'agit ni plus ni moins que de mettre en conformité les statuts avec la loi pour que l'outil régional puisse appliquer la politique sociale cantonale. L'on peut légitimement se poser des questions quant à la répartition du nombre de conseillers, comme l'a fait M. le Conseiller Communal Olivier Barraud, mais la Municipalité tient d'emblée à préciser que cette clef est le fruit d'une négociation non pas âpre, mais ferme. Historiquement, il nous est précisé qu'une première proposition envisageait que les membres des exécutifs communaux soient membres du législatif intercommunal. Cette première intention n'a pas été reprise dans le premier projet adopté par le conseil de direction. Vint ensuite une seconde proposition qui consistait à représenter chaque commune par un conseiller municipal et un conseiller communal par commune, sans tenir compte nullement d'autres métriques telles que le nombre d'habitants, la capacité contributive, le nombre de bénéficiaires de prestations sociales ou encore le montant de la facture sociale (cette dernière favoriserait encore plus les petites communes). La mouture présentée au conseil communal par ce préavis a donc finalement été acceptée par tous les partenaires et donne aux membres désignés par les conseils communaux des communes de la future association un poids plus important. Tout en n'étant pas la panacée.

De manière générale, la commission relève la même problématique inhérente aux associations intercommunales. Chaque conseil communal ou général n'a d'autre choix que d'accepter ou de refuser les statuts négociés. Le refus d'un seul conseil communal ou général entraînant la mort du projet. Soyons clairs, la mosaïque de communes différentes dans l'ouest lausannois, chacune avec son propre conseil communal ou général, sa propre municipalité, ses « pauvres », ses policiers, ses écoliers, ses pompiers, etc... représente un modèle de fonctionnement politique qui n'est plus en adéquation avec les contingences de ce XXIème siècle (et des suivants a fortiori) engendrant un gaspillage de ressources impressionnant. En attendant une souhaitable fusion de toutes ces entités communales en une seule commune « Lausanne-West » possédant la masse critique apte à répondre à ces contingences – fusion qui ne sera probablement pas à l'ordre du jour avant plusieurs dizaines d'années – les communes devront se satisfaire de ces palliatifs peu efficaces que sont les Associations Intercommunales.

Questions, réponses et débats de la commission

Deux questions principales ont essentiellement été au cœur des débats de la commission, toutes deux entraînant une proposition de deux résolutions, un vœu et une interpellation de la commission au conseil communal. La première concernant le mode de désignation des membres du conseil intercommunal (article 10). La seconde étant liée à la nature même du conseil intercommunal. Une commissaire soulève le problème que les conseillers des communes partenaires ne sont pas suffisamment informés et ne prennent pas part à la mise en place des statuts. Par conséquent, le seul choix d'acceptation ou de refus du préavis paraît comme un « fait accompli ». Il est répondu qu'il avait été évoqué l'idée d'une séance d'information regroupant toutes les commissions chargées d'étudier les statuts. Cette idée de « super-commission » n'a pas été retenue. La Commission regrette ce choix et

propose donc le **vœu 1** : « **A l'avenir, toutes les créations d'associations intercommunales devraient faire l'objet d'un débat général regroupant toutes les commissions désignées pour l'étude des statuts de ces nouvelles associations intercommunales** ». La commission reviendra en outre sur ce point en appuyant le vœu par une interpellation.

L'article 10 des statuts – composition du conseil intercommunal – a soulevé un débat nourri. La Commission a rencontré quelque peine pour comprendre pourquoi « *ceux-ci (les délégués) sont des conseillers communaux ou généraux désignés par leur Municipalité sur proposition du Conseil Communal/Général* ». Puisqu'il s'agit d'un conseil intercommunal formé de conseillers communaux (donc du législatif), il apparaît normal à la Commission que les délégués soient désignés par leurs pairs, à savoir par le législatif communal (Conseil Communal ou Général). Par conséquent, et dans le souci de ne pas mettre en péril le projet global, elle demande par voie de résolution (non contraignante), la modification des statuts. D'une part sur le plan « interne » (Renens) et d'autre part sur le plan « externe » (intercommunal). La résolution 1 a la teneur suivante : **Le conseil communal de Renens demande à la Municipalité de Renens de désigner les membres du conseil intercommunal par voie d'élection de la même manière que pour les autres AIC. En outre, la Commission émet la résolution 2 : Le Comité Directeur actuel doit mettre à l'ordre du jour de la première séance du conseil intercommunal la modification de l'article 10 en supprimant «désigné par la Municipalité».**

A la question de savoir si le futur conseil intercommunal de l'ARASOL pourra proposer des modifications des statuts et, comme c'est le cas dans la LC pour les conseils communaux ou généraux, débattre par voie de motion, il est répondu par l'affirmative: l'article 114 LC (Loi sur les Communes) *Pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec la présente loi, les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association.* Il en découle que l'article 30 et suivants de cette même LC s'applique au futur conseil intercommunal. La seule limitation à la LC sur le règlement du conseil intercommunal étant le droit d'initiative : cette dernière devant impérativement être en lien direct avec les buts de l'association.

Par conséquent, et pour répondre à la question en séance plénière de M. le Conseiller Communal Olivier Barraud, il est possible que le conseil intercommunal de l'ARASOL, une fois créé, modifie ses statuts dans le sens d'une clef de répartition des communes différente. A la question de savoir si la clef de répartition financière s'appliquait aussi aux projets optionnels, il a été répondu par l'affirmative en précisant qu'elle ne s'appliquera qu'aux communes concernées par ces éventuels buts optionnels. Cette clef de répartition financière étant celle au coût par habitant. A noter que dans l'annexe du présent préavis, présentant les buts optionnels, il est fait mention de la création d'un nouveau poste « à 70 – 80 % », ce poste serait entièrement couvert par le budget de l'association.

Finalement, concernant les délais fixés, notons qu'à la suite de l'incendie du 10 septembre 2007 du Grand Hôtel, celui-ci a été porté du 1er janvier 2008 au 1er janvier 2009.

Questions et réponses article par article des statuts

Chaque article des statuts a ensuite fait l'objet d'un examen poussé de la commission. Cette section en présente les principales discussions.

Article 12 : le secrétaire peut être externe et n'a pas le droit au vote.

Article 13 : A la question de savoir si 10 jours sont suffisants, il est répondu par l'affirmative si les dates des séances sont indiquées au préalable.

Article 20 : L'on parle du vice-président et du secrétaire, mais pas du président. Il est répondu qu'il s'agit visiblement d'une coquille dont la modification (mineure) ne remet pas en cause l'entier des statuts.

Article 25 : A la question de savoir pourquoi la commission de gestion du conseil intercommunal est passée de deux à un membre, il est répondu qu'il était inopportun d'avoir une commission de gestion formée de tous les membres ou presque du conseil intercommunal.

Article 28 : La commission désire des précisions quant au terme « les ressources ». Il est répondu qu'il s'agit ici uniquement de ressources financières telles que legs ou dons.

Article 31 : La commission demande de clairement séparer les dépenses concernant les buts principaux de celles concernant les buts optionnels.

Résolution 1

« Le conseil communal de Renens demande à la Municipalité de Renens de désigner les membres du conseil intercommunal par voie d'élection de la même manière que pour les autres AIC »

Résolution 2

« Le Comité Directeur actuel doit mettre à l'ordre du jour de la première séance du conseil intercommunal la modification de l'article 10 en supprimant 'désigné par la Municipalité'. »

Vœu 1

« A l'avenir, toutes les créations d'associations intercommunales devraient faire l'objet d'un débat général regroupant toutes les commissions désignées pour l'étude des statuts de ces nouvelles associations intercommunales »

Vote de la Commission

Les conclusions du préavis, munies des deux résolutions, du vœu et de l'interpellation sont acceptées à l'unanimité des membres de la Commission."

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. **M. Keller** lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 59-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver les nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Ouest Lausannois - ARASOL, tels que présentés.

Le Président met ce préavis aux voix. Les conclusions sont adoptées à une nette majorité.

M. Vincent Keller lit les résolutions.

Résolution 1

« Le conseil communal de Renens demande à la Municipalité de Renens de désigner les membres du conseil intercommunal par voie d'élection de la même manière que pour les autres AIC ».

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Il met cette résolution aux voix: la résolution est acceptée à l'unanimité.

Résolution 2

« Le Comité Directeur actuel doit mettre à l'ordre du jour de la première séance du conseil intercommunal la modification de l'article 10 en supprimant 'désigné par la Municipalité'. »

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Il met cette résolution aux voix: la résolution est acceptée à l'unanimité

16. Préavis No 60-2008 - Remplacement de la balayeuse du Secteur Environnement-Maintenance. M. Thierry Oppikofer, président-rapporteur, lit le rapport de sa commission:

"La commission chargée d'étudier le préavis n°60-2008 s'est réunie le lundi 8 septembre 2008 au Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes Arielle Bonzon, Armande Reymond et Denise Schmid et MM. Olivier Barraud, Jean-Pierre Glaus, Jean-François Jeanrichard, Paul Mettraux et Thierry Oppikofer, président-rapporteur. Mme Armande Reymond était absente. Les autorités communales étaient représentées par MM. Michel Perreten et Jean-François Clément, Municipaux, et Alain Peneveyre, Chef de secteur.

La Commission remercie les invités pour leur disponibilité, ainsi que leur présentation, leurs informations et leurs réponses claires.

Introduction

M. Perreten et M. Peneveyre donnent une introduction en image de la balayeuse actuelle qui a été achetée en 2000 et des quatre modèles testés par le CTC dans le cadre de l'évaluation pour l'achat d'une nouvelle balayeuse. La balayeuse actuelle présente beaucoup de défauts et un coût d'entretien élevé. Elle doit donc être remplacée par une nouvelle machine, conformément au plan d'investissement.

Le cahier de charge pour la nouvelle balayeuse comprend notamment:

- Respect de la norme Euro IV concernant les émissions
- Filtre à particule auto-régénérant brûlant lui-même les particules fines
- Cuve à déchets de 2 m³ et hauteur maximale de 2 mètres, ce qui assure une utilisation polyvalente (sur les routes et certains trottoirs)
- 3^{ème} balai articulé
- Caméra et signal de recul (par mesure de sécurité)
- Tuyau de lavage pour le nettoyage à l'eau de saletés
- Bonnes références
- Respect de l'enveloppe budgétaire (CHF 200'000.- d'après le plan des investissements)

Quatre modèles ont été testés à Renens pendant toute une journée par les trois conducteurs de balayeuse et le mécanicien communal. Ces utilisateurs ont rempli une feuille d'évaluation portant sur l'ergonomie de la machine, l'efficacité du nettoyage et de la machine en travail, le

comportement, l'entretien, les conseils fournis lors de la démonstration, ainsi qu'une appréciation générale.

Le modèle CityCat 2020 SL de la marque suisse Bucher a obtenu de bonnes à très bonnes appréciations de la part des testeurs il présente un bon rapport qualité-prix et entre autres l'avantage d'être articulé, ce qui facilite les manœuvres, et d'avoir un système autocontrôle de pannes, ce qui aide pour la maintenance.

En plus, Bucher offre une intéressante reprise de l'ancienne balayeuse. Le prix total s'élève alors à CHF 150'000.-, ce qui est nettement inférieur au montant prévu. La commission des finances a d'ailleurs accepté à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

M Perreten, Mme Heiniger et M Peneveyre ont effectué une visite dans l'usine de Bucher, afin de se faire une idée sur la fabrication et la technique de la balayeuse CityCat 2020 SL.

Questions

Le service après-vente doit-il venir chaque fois depuis la Suisse allemande? Non, il y a un atelier mobile de Bucher en Suisse romande, ce qui assure un service rapide. En plus le système autocontrôle de pannes aide pour un remplacement rapide de pièces défectueuses.

Le modèle choisi est-il fiable? Oui, puisque ça fait déjà 3 ans que le modèle est sur le marché et il a de bonnes références.

Combien de balayeurs de rue faudrait-il pour remplacer cette machine? Ceci est impossible à chiffrer, car les balayeurs de rue et la balayeuse n'ont pas les mêmes missions. Les uns s'occupent essentiellement à nettoyer les trottoirs et à vider les poubelles, tandis que la machine nettoie les bords de route.

Pourquoi y a-t-il autant de différences dans la reprise entre les divers fournisseurs? La reprise est surtout élevée pour la propre marque (Boschung offre une reprise de CHF 38'818.12 pour l'ancienne balayeuse de marque Boschung, contre CHF 16'889.- à CHF 24'503.75 pour les autres fournisseurs). Sinon, une reprise peu élevée est souvent compensée par un rabais plus important et réciproquement.

A quoi sert la pompe à eau? La pompe à eau intégrée dans le véhicule est utile pour nettoyer des saletés difficiles à enlever en créant un jet d'eau frontal. Cependant ce jet n'arrive pas à enlever les chewing-gums.

Serait-il envisageable de garder le véhicule actuel comme réserve en cas de pannes et/ou pour augmenter la fréquence des tournus dans la ville? Ceci ne semble pas nécessaire et ceci mènerait à un surcoût d'environ CHF 50'000.- puisqu'il n'y aurait plus de reprise et il faudrait procéder au remplacement de plusieurs pièces défectueuses.

Discussion et vote entre les membres de la commission

Tous les commissaires présents sont convaincus de la nécessité de remplacer la balayeuse actuelle et approuvent le choix du nouveau modèle CityCat 2020 SL de la marque Bucher.

Les commissaires louent notamment la démarche d'essai entreprise par le CTC et ses collaborateurs. La visite de l'usine Bucher était certes intéressante, mais les commissaires s'interrogent s'il était nécessaire d'y aller à trois.

Au vote le préavis n° 60-2008 sur le remplacement de la balayeuse du Secteur Environnement-Maintenance est accepté à l'unanimité par la commission."

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. **M. Oppikofer** lit les conclusions de la commission:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 60-2008 de la Municipalité du 25 août 2008,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à acquérir une nouvelle balayeuse pour le Secteur Environnement et Maintenance.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte N° 3930.5060.313 - Remplacement de la balayeuse.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Aux voix, ces conclusions sont adoptées à l'unanimité

17. Préavis No 61-2008 - Modification des articles 30, 38 et 58 du Statut du personnel - Une semaine supplémentaire de vacances pour le personnel communal.

Dépôt du Préavis – discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. La commission sera composée de:

Mme Rosana Joliat et M. Jean-Marc Dupuis, pour le RCDR (Présidence)
Mme Christine Sartoretti, pour de groupe Arc-en-ciel
Mme Brigitte Rohr et M. Michele Scala, pour le PSR
Mmes Nicole Haas Torriani et Danielle Ayer, pour le groupe Fourmi rouge
Mme Bastienne Joerchel Anhorn pour Les Verts.

18. Préavis No 62-2008 - Crédit d'ouvrage pour la création du parking souterrain de la place du Marché. Dépôt du Préavis – discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. La commission sera composée de:

MM. Ali Ghassem et Luca Ferrini, pour le PSR (Présidence)
Mme Denise Schmid et M. Paul Mettraux, pour le RCDR
Mme Marinella Bianchi Rojo, pour le groupe Arc-en-ciel
MM. Byron Allauca et Vincent Keller, pour le groupe Fourmi rouge
M. Matthias Abderhalden pour Les Verts.

19. Préavis No 63-2008 - Perception de l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité - Perception d'une taxe communale pour alimenter un fonds pour le développement durable.

Dépôt du Préavis – discussion préalable.

La discussion n'est pas utilisée. La commission sera composée de:

MM. Nicolas Freymond et Jean-Pierre Rouyet, pour le groupe Fourmi rouge (Présidence)

MM. Olivier Barraud et Daniel Rohrbach, pour le PSR

MM. Jacques Berthoud et Hubert Desboeufs, pour le RCDR

M. Jean-Marc Reymond, pour le groupe Arc-en-ciel

Mme Barbara Baumann pour Les Verts.

20. Motions, postulats, interpellations.

Deux résolutions ont déjà été adoptées suite à la discussion du préavis 59.

Vœu de Mme **Rosana Joliat** (RCDR): Lors de la législature 1998-2001, le Bureau du Conseil communal avait décidé, suite à la lecture d'un rapport de plus de 5 pages, d'envoyer systématiquement les rapports des commissions d'études de plus de 3 pages A4 à tous les membres du Conseil communal.

Cette manière de procéder était certes frustrante pour le téléspectateur de la télévision régionale, mais rendait bien plus digestes les séances du Conseil communal pour ses membres, car le plus souvent un bref résumé du rapport était néanmoins présenté avant la lecture des conclusions. Cette pratique a également été suivie lors de la législature 2002-2006.

Les législatures passent et ne se ressemblent heureusement pas... D'ailleurs, d'ordres du jour de 8 à 12 points, nous avons aujourd'hui des séances avec plus de 20 points à étudier par séance de Conseil communal !

Dès lors et afin de pouvoir également préparer les séances de groupe au mieux, il serait souhaitable que le Bureau du Conseil communal puisse, avec l'accord de l'assemblée législative, faire envoyer systématiquement tous les rapports d'études de préavis.

D'autre part, une brève synthèse pour le téléspectateur pourrait être envisagée par les présidents-rapporteurs pour les très longs rapports.

Il faut simplement rappeler aux personnes extérieures au Conseil communal, (téléspectateurs ou citoyens) que tous les rapports sont retranscrits dans leur entier au procès-verbal de la séance correspondante.

Le fait de ne pas lire de longs rapports permettra certainement d'engager une plus grande part à la discussion et à l'échange au sein du Conseil communal sur des sujets d'importance !

Je souhaite donc que les rapports des commissions d'études soient systématiquement transmis aux membres du Conseil communal et que les rapports de plus de 2 pages A4 soient résumés pour une meilleure compréhension du téléspectateur et une complète attention de la part des membres du Conseil communal.

Le Président se déclare assez tenté d'être convaincu. Vu l'heure, il propose que cette question soit réglée au bureau, avant le prochain conseil, avec des consultations des présidents de groupe plutôt que d'en discuter maintenant. Le Conseil approuve cette façon de faire.

Annonce d'un postulat de **Laurent Desarzens** (Les Verts): zone de parcage à 10 heures:

Lors de la dernière séance, M. Barraud est intervenu concernant les macarons pour le parcage; il a aussi parlé d'un problème de camionnettes qui venaient se parquer sur les zones 10 heures. M. Golaz a répondu qu'il y avait beaucoup de zones à 10 heures sur la commune et qu'il faudra les changer en zones de trois ou quatre heures, et introduire les macarons. Je ne suis pas d'accord avec cette idée de changer ces zones 10 heures et je vous dirai pourquoi la prochaine séance en vous présentant cela sous la forme d'un postulat.

Interpellation de **M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) intitulée: Les effets sur les rentrées fiscales de Renens des modifications de lois sur les impôts directs cantonaux et sur les impôts communaux votées par le Grand Conseil respectivement les 9 et 2 septembre derniers.

"A début septembre 2008, le Grand Conseil vaudois a adopté des modifications fiscales dans les deux lois précitées. Ces décisions font principalement la part belle aux très riches contribuables de notre canton (soit un millier de personnes) et ce, contrairement au résultat du vote de la population vaudoise de l'hiver dernier sur le paquet fiscal. La diminution d'impôt au niveau cantonal est estimée à 90 millions de francs à laquelle se rajoute encore 72 millions de francs concédés aux familles de la classe moyenne. Celles-ci verront diminuer leurs impôts cantonaux dans une faible mesure (25 à 50 francs par mois). Deux référendums ont été lancés contre ces modifications de lois intitulés respectivement « Les cadeaux aux riches, ça suffit » et « Pas de bouclier pour riches ». Notre groupe Fourmi Rouge, section renanaise de POP et Gauche en mouvement, fait partie du comité référendaire et soutient ces référendums.

L'objet de mon interpellation est simple : Les diminutions d'impôts décidées au niveau cantonal vont se répercuter également au niveau communal.

Questions :

1. Quelles sont les diminutions à attendre de ces décisions sur les rentrées fiscales de la commune de Renens ?
2. Quelle est la part qui proviendra des « cadeaux » accordés aux riches contribuables et celle qui proviendra de la réduction accordée aux familles ?"

M. Jean-François Clément, Municipal, annonce que ces éléments ont déjà été intégrés dans le budget 2009. Il répondra par écrit lors du prochain conseil. De plus, il demande aux membres de la commission des finances de ne pas trop parler du budget tant que tous les conseillers ne l'ont pas reçu.

Interpellation de M. Vincent Keller (Fourmi rouge) proposée par la commission chargée d'étudier le préavis 59-2008 "Adoption des nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action sociale de la région Ouest Lausannois -ARASOL", intitulée: "Pour un débat en amont lors de la création d'une nouvelle association intercommunale!"

"De par la nature même d'une nouvelle association intercommunale, les futurs statuts doivent être acceptés par tous les conseils communaux ou généraux impliqués et ce, sous la même forme, sans la moindre modification. Corollaire inévitable, le conseil communal ou général n'a d'autre choix que d'accepter les nouveaux statuts sous peine de mettre en

péril la nouvelle association en cas de refus. Cette dernière assertion a souvent pour conséquence inévitable d'agacer les conseillers communaux, ces derniers ressentant cette nouvelle entité comme imposée.

Afin d'améliorer l'information lors de la création d'une nouvelle association intercommunale, de débattre sur les nouveaux statuts et ainsi impliquer totalement au processus de création les membres des législatifs des communes concernées, nous demandons la mise sur pied d'un débat en amont, avant la séance de chacune des commissions chargées d'étudier les préavis dans les communes, et regroupant les membres de ces commissions.

Un tel débat permettrait, le cas échéant, de proposer une modification majeure des statuts en accord (ou en désaccord) avec toutes les communes concernées. Une démarche participative qui ne devrait pas rendre insensible la Municipalité de Renens."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répond tout de suite au nom de la Municipalité, qu'elle est d'accord de le faire à l'avenir, tout en rappelant que cela s'est fait pour plusieurs préavis, notamment l'électricité. "Cela ne s'est pas fait pour la police, ou différemment. Il y a des fois des questions de calendrier qui font que les séances de conseils se font avec des décalages importants, qui peuvent même être de deux mois. Malgré certaines déceptions de ce genre de réunions où toutes les commissions concernées des différentes communes sont convoquées, on accepte volontiers le principe de revenir avec cela auprès de nos communes partenaires."

Interpellation de Mme Nicole Divorve (Fourmi rouge), intitulée: Projet "En Belle Vue": les prix de vente tiennent-ils leurs promesses?

Les promoteurs du projet "En Belle Vue" annoncent que plus de 80% des appartements sont déjà vendus. D'un autre côté, les coûts des matières premières et ceux de la construction augmentent de façon significative.

Dans la communication du 25 août 2006 de la Municipalité au Conseil communal relative à ce projet (préavis n°80), il est indiqué qu'il y a eu engagement et confirmation de la part des promoteurs en ce qui concerne les prix de vente. Ceux-ci doivent se situer dans une fourchette allant de Fr. 4'000.- à Fr. 4'200.- au maximum par m² de plancher.

En considérant ce qui précède, et en gardant à l'esprit qu'il est important de pouvoir proposer à la vente des appartements restant à des prix raisonnables, il me serait agréable de recevoir une réponse aux questions suivantes:

- les prix de vente respectent-ils le prix maximum de Fr. 4'200.- par m² de plancher?
- Si tel ne devait pas être le cas, cela a-t-il un impact sur les comptes communaux et dans quelle mesure?
- Cas échéant, notre Municipalité peut-elle agir afin de pouvoir faire respecter - pour les appartements encore en vente- l'objectif qui est de proposer des appartements à prix raisonnables à Renens?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répond que la Municipalité s'est préoccupée de cette situation et a quelques éléments de réponse; vu l'heure tardive, elle répondra la prochaine fois.

Interpellation de M. Olivier Barraud (PSR), intitulée: La Place du Marché est-elle toujours agréable pour les citoyens et citoyennes, les familles rennaises?

« Je n'ai pas le plaisir d'être papa, mais j'ai le plaisir d'être parrain, et j'ai accueilli mon filleul de trois ans, avec lequel j'ai voulu aller sur la place du marché de Renens s'amuser avec les jeux qui sont à disposition à la place de jeux. En arrivant sur cette place du marché, je me suis fait aborder par une personne fortement avinée qui m'a insulté, ensuite j'ai remarqué qu'une autre personne dormait sur un banc à côté de quatre canettes d'un demi-litre de bière vides. Il était samedi matin, 10 heures, je me suis inquiété. Je suis ensuite passé quelques fois pour me rendre compte que finalement il y a souvent les mêmes personnes qui sont sur cette place du marché, malheureusement souvent dans un état d'ébriété avancé, et qui plus est pas vraiment pacifistes.

D'autant plus qu'il y a les corollaires: quand on s'approche de l'installation de jeux, on remarque que c'est poisseux, on n'est pas forcément heureux de voir un gamin monter les marches du jeu en se disant qu'il faudra aller lui laver les mains bientôt si on ne veut pas qu'il soit infecté.

Ce n'est pas terrible, que ce soit au niveau de l'ordre, au niveau de la voirie...

Je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel est le statut des personnes squattant nouvellement la place du Marché?
2. La Municipalité a-t-elle approché les personnes concernées afin d'identifier le problème et le résoudre, si on peut ? Cela peut être de diverses sources, cela peut être des sources sociales, de misère, cela peut être des drames personnels, peut-être pouvons-nous apporter notre soutien à ces personnes, afin que la situation s'améliore pour tout le monde?
3. Sinon, quelles mesures la Municipalité pense-t-elle prendre pour rétablir rapidement une ambiance agréable pour tous sur notre place du marché?"

M. Olivier Golaz, Municipal, propose de répondre au prochain conseil.

21. Propositions individuelles et divers.

Le Président propose de renoncer à ce point, afin de pouvoir terminer avant minuit et éviter le double jeton.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, désire saluer et remercier M. Gérald Cordonier, le correspondant de 24Heures, qui fait ce soir sa dernière séance avec le Conseil communal, puisqu'il va rejoindre la rédaction régionale de 24Heures. Il continuera de s'occuper de Renens, mais il ne sera plus présent à nos séances.

Le Président clôt la séance après avoir remercié chacune et chacun.

Il donne rendez-vous au **jeudi 6 novembre à 19 heures** (pour la présentation du projet de tram), début de la séance du Conseil à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 55

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller

Modifications de la liste d'adresses des Conseillers communaux:

M. Antoine Philippe Pl. de la Gare 10 C, tél. 021 635 17 74 - 078 841 81 12
antoinephilippe@hotmail.com, remplace Mme Armande Reymond

Mme Dominique Perret, Mèbre 8A, remplace M. Philippe Pache (RCDR).

M. Marco Ecclesie, Ch. de Bourg-Dessus 22 , remplace M. Jean-Jacques Ambresin (PSR).